



# Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux

## RAPPORT

### Refonder l'opération « À l'École de la Forêt »

établi par

**Charles Dereix**

Ingénieur général  
des ponts, des eaux et des forêts

**Michel de Galbert**

Ingénieur général  
des ponts, des eaux et des forêts

**Anne-Marie Mitaut**

Inspectrice générale de l'agriculture

# Sommaire

<b>Résumé</b> .....	<b>4</b>
<b>Liste des recommandations</b> .....	<b>6</b>
<b>1. Évaluer « À l'École de la Forêt »</b> .....	<b>9</b>
1.1. Un bilan 10 ans après.....	10
1.2. Quelques chiffres.....	11
1.2.1. 3% d'une classe d'âge.....	11
1.2.2. Un facteur 10.....	11
1.2.3. Un budget annuel de 150 000 € pour le MAAF.....	12
1.2.4. Un coefficient multiplicateur de 4.....	12
1.3. A la rencontre des acteurs.....	13
1.3.1. « Oui, sans problème, on peut identifier un « enfant AEF » !.....	13
1.3.2. « Et chaque année la forêt s'agrandit ».....	14
1.3.3. 20 ans après !.....	14
1.3.4. Réunis autour d'une abatteuse .....	15
1.3.5. Le vélo et la forêt.....	16
1.3.6. Des écoles gestionnaires de forêt .....	16
1.3.7. A la découverte de la plaine inondable de la Saône.....	17
1.3.8. Des élèves de seconde tuteurs d'enfants de maternelle .....	17
1.3.9. Une approche territoriale.....	18
1.3.10. Les écoliers dans l'hémicycle du Conseil régional.....	18
1.4. Les atouts de l'opération AEF du point de vue éducatif.....	19
1.4.1. Une opération qui contribue à la culture scientifique et technologique du « socle commun de connaissances et de compétences ».....	19
1.4.2. Un dispositif qui contribue à l'éducation au développement durable.....	20
1.4.3. Une approche pédagogique originale par projet avec une ouverture sur le monde, en partenariat avec des professionnels.....	21
1.5. Une opération pertinente.....	21
1.6. ... mais des faiblesses perturbantes.....	22
1.7. Trouver le « second souffle ».....	23
<b>2. Refonder « À l'École de la Forêt »</b> .....	<b>24</b>
2.1. Réaffirmer les fondements de « AEF » : l'éducation à la forêt et à sa gestion durable .....	24
2.1.1. La pédagogie.....	24
2.1.2. Du message au projet pédagogique.....	25
2.2. Ouvrir l'opération : un portage partenarial renforcé.....	26
2.3. Renforcer l'implication des forestiers : « AEF, c'est l'affaire de toute la communauté forêt bois ».....	28
2.4. Renforcer les coopérations avec l'éducation nationale.....	29
2.4.1. Apporter une expertise aux réseaux du ministère de l'éducation nationale.....	30
2.4.2. Mettre en place un appui scientifique par des étudiants.....	30
2.4.3. Développer les formations continues mixtes « enseignants / forestiers ».....	31

2.5. Donner de la résonance à l'opération.....	31
2.6. Redéfinir la gouvernance de « AEF ».....	33
2.6.1. La gouvernance nationale.....	33
2.6.2. Le secrétariat national de l'opération AEF.....	34
2.6.3. Le fonctionnement général.....	35
2.6.4. Les financements.....	36
2.7. Relancer l'opération « A l'École de la Forêt ».....	37
<b>Conclusion.....</b>	<b>38</b>
<b>Annexes.....</b>	<b>39</b>
<b>Annexe 1 : Lettre de mission.....</b>	<b>40</b>
<b>Annexe 2 : Liste des personnes rencontrées.....</b>	<b>42</b>
<b>Annexe 3 : Liste des sigles utilisés.....</b>	<b>44</b>

## Résumé

**Mots clés : Filière forêt/bois ; Education au développement durable.**

« On apprend plus dans les arbres que dans les livres » ! Cette belle phrase de Bernard de Clairvaux imprègne l'opération « A l'École de la Forêt » que le ministère de l'agriculture et le ministère de l'éducation nationale ont, ensemble, créée en 1991.

L'intuition est simple et claire : les Français sont insuffisamment formés sur la forêt et la gestion forestière. Attaquons le mal à la racine et entreprenons une action de fond centrée sur les enfants de l'école primaire ! Voilà l'opération « AEF » : un ensemble très diversifié de petites actions éducatives portées par les enseignants, avec l'appui des professionnels de la forêt et du bois et conduisant les enfants à la découverte active de la forêt, de sa gestion, de ses bienfaits, de ses métiers.

« AEF » venait sans doute au bon moment. Dotée de petits moyens, mais bien calée à la fois sur le message clair d'une protection de la forêt par une gestion durable répondant aux besoins de l'humanité et sur une pédagogie par projet, elle a séduit à la fois les enseignants et les forestiers. Chaque année, 27 000 élèves sont ainsi « allés à l'école de la forêt », et, si l'on compte l'ensemble des personnes touchées au-delà des seuls enfants, c'est 250 à 300 000 de nos concitoyens qui reçoivent un message sur la forêt et la gestion forestière !

Tout un réseau d'enseignants et de forestiers, animé dans chaque région et dans chaque département par un binôme enseignant/forestier, s'est constitué pour porter l'opération et, sous le pilotage d'une commission nationale partenariale Agriculture/Éducation nationale et d'un secrétariat national, pour faire vivre ses 3 à 400 projets annuels impliquant de 1 000 à 1 500 classes.

Mobilisée par la lettre du DGPAAT lui demandant de procéder à une évaluation et de proposer des voies d'évolution, la mission est allée sur le terrain à la rencontre de ces acteurs. Des dialogues qu'elle a pu ainsi nouer et des discussions qu'elle a eue également avec deux représentants nationaux de l'Éducation nationale, la mission conclut que l'opération AEF est une opération de qualité et efficace : la clarté de son message, la participation des professionnels de la forêt et du bois, l'implication de nombreux partenaires, des collectivités territoriales et notamment des communes rurales, la pédagogie par projet -une pédagogie « moderne » avant l'heure-, l'investissement des enseignants, sont autant d'atouts qui placent dans la main du ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt un véritable levier par lequel il peut réellement exprimer son engagement et sa responsabilité dans une politique forestière de long terme au service de nos concitoyens.

20 ans après sa création, « AEF » présente des faiblesses et des écueils dont la plupart étaient déjà pointés lors de l'évaluation après 10 ans. Les difficultés budgétaires, les rigidités de fonctionnement de l'opération, son manque de visibilité et un certain éloignement de la communauté forestière, conduisent la mission à présenter différentes recommandations en faveur d'une refondation de l'opération « A l'École de la Forêt ».

Ces recommandations tiennent en sept points (cf. liste en pages 6 et 7):

- réaffirmer « A l'École de la forêt » dans son objectif d'une éducation à la forêt et à sa gestion durable à destination des enfants de l'école primaire et à travers une pédagogie par projet et le partenariat avec les professionnels de la filière ;
- ouvrir le portage partenarial de l'opération au ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie (MEDDE) en charge de l'éducation au développement durable et à l'interprofession nationale France Bois Forêt ;
- partager le constat que l'éducation à la forêt est bien l'affaire de tous les forestiers et renforcer ainsi l'implication de l'ensemble de la communauté professionnelle forêt bois ;
- renforcer la coopération avec l'Éducation nationale en impliquant le réseau des inspecteurs « sciences » dans l'opération AEF et en leur apportant une expertise forestière, en organisant un appui des élèves ingénieurs ou techniciens supérieurs forêt bois aux projets AEF et en relançant les sessions de formation continue mixtes enseignants forestiers ;
- donner de la résonance à l'opération à la fois par un site internet AEF véritablement support de communication et de ressources pédagogiques, en recherchant l'intégration de « AEF » dans les stratégies locales de développement forestier et en organisant chaque année une journée nationale « A l'École de la Forêt » qui pourrait se tenir au Sénat ;
- affirmer la gouvernance partenariale de « AEF » et simplifier le fonctionnement de l'opération en renforçant le rôle des comités régionaux pour l'examen des dossiers qui ne se ferait plus au niveau national ;
- enfin relancer l'opération par une journée nationale d'information et de dialogue réunissant l'ensemble des acteurs et une circulaire de refondation.

## Liste des recommandations

- Recommandation n°1 : maintenir l'opération AEF au niveau de l'école primaire où la forme de pédagogie développée par AEF est particulièrement adaptée et privilégier l'inscription d'AEF dans le projet d'école.....25
- Recommandation n°2 : réaffirmer les fondements de l'opération « A l'École de la Forêt » en précisant ses trois objectifs majeurs que sont la connaissance de la filière forêt bois, la pédagogie par projet et le partenariat.....26
- Recommandation n°3 : ouvrir l'opération au plan national, au MEDDE et à France Bois Forêt et au plan régional, aux collectivités locales, à la DREAL et à la profession.....28
- Recommandation n°4 : renforcer l'implication des professionnels de la forêt et du bois à travers la participation de l'ensemble des organismes forêt bois, inclus les structures d'animation et les établissements de formation dans le domaine forêt bois (écoles d'ingénieurs, établissements d'enseignement agricole niveau BTSA).....29
- Recommandation n°5 : impliquer les inspecteurs « sciences » au réseau AEF en leur confiant la responsabilité de correspondant départemental.....30
- Recommandation n°6 : mettre en place un appui scientifique aux projets portés par les classes et écoles à travers les étudiants ingénieurs forêt bois ou BTSA en les intégrant au réseau ASTEP.....31
- Recommandation n°7 : développer les sessions de formation continue mixtes enseignants et forestiers d'une journée ou, si possible, de deux journées par an.....31
- Recommandation n°8 : transformer le site internet AEF en un véritable support de communication et de ressources pédagogiques.....32
- Recommandation n°9 : inviter les DRAAF à proposer aux territoires porteurs d'une stratégie locale de développement forestier (SLDF) d'y intégrer un projet AEF.....32
- Recommandation n°10 : organiser chaque année au Sénat une journée nationale AEF de promotion et d'échanges. ....33
- Recommandation n°11 : organiser la gouvernance nationale de l'opération à travers une commission nationale réunissant le MAAF, le MEN, le MEDDE et France Bois Forêt et animée au nom du MAAF par la sous-direction de la forêt et du bois.....34
- Recommandation n°12 : mettre en place, après sélection par appel à proposition, un secrétariat national tête du réseau AEF.....35
- Recommandation n°13 : déconcentrer largement le fonctionnement de l'opération sur les comités régionaux en confiant à ceux-ci la responsabilité d'attribuer non seulement le label AEF mais aussi l'aide financière nationale sur la base de l'allocation préalable d'une enveloppe régionale par la commission nationale.....36

Recommandation n°14 : arrêter en commission nationale la participation de chacun des quatre partenaires nationaux, notamment leur participation financière et statuer sur les éventuels mécénats associés à l'opération.....37

Recommandation n°15 : diffuser une circulaire nationale de refondation et de relance de l'opération AEF qui fera l'objet d'une présentation en commun et d'un envoi simultané par les quatre partenaires nationaux.....37

« On apprend plus dans les arbres que dans les livres »  
*Bernard de Clairvaux (1090/1153)*

« D'accord avec M. le Ministre de l'Agriculture, M. le Ministre de l'Instruction publique a transmis des instructions à MM. Les Préfets relativement à l'enseignement, dans les écoles, de notions sommaires de sylviculture et d'améliorations pastorales et en vue d'engager MM. les instituteurs à provoquer la création de sociétés scolaires forestières. MM. Les Préfets ont été avisés qu'ils étaient certains de trouver, auprès des agents des Eaux et Forêts, le concours le plus dévoué. »  
*Louis Daubrée, Directeur Général des Eaux et Forêts, (circulaire n°693 à Messieurs les Conservateurs des Eaux et Forêts, 9 février 1906)*

« (La biodiversité) est notre bien commun, chacun de nous doit en être convaincu. Cela commence par l'éducation à l'environnement qui devra être mieux intégré dans les programmes scolaires. »  
*François Hollande, président de la république (discours d'ouverture de la conférence environnementale, 14/09/2012)*

« Je demande donc au ministre de l'Éducation nationale de renforcer la sensibilisation des élèves dès l'école primaire et même maternelle aux enjeux du développement durable -c'est déjà fait parfois mais il faut le faire de façon méthodique, systématique. »  
*Jean-Marc Ayrault, premier ministre, (clôture de la Conférence environnementale, 15/09/2012)*

« Ainsi, la refondation sera pédagogique ou ne sera pas. Dans tous les ateliers, sur tous les sujets ou presque, la volonté de faire entrer les pratiques innovantes dans les classes a été maintes fois exprimée. Or, malgré de nombreuses expériences pionnières, malgré l'investissement et l'imagination de très nombreux personnels de direction et d'enseignants, l'École est restée dans l'ensemble fidèle à une pédagogie frontale traditionnelle : un maître face à un groupe d'élèves suivant le programme au même rythme. Pourtant, les résultats de ces expériences, les exemples étrangers comme les enseignements de la recherche nous montrent que d'autres pédagogies – les petits groupes, le tutorat, les projets – sont plus efficaces, en particulier, face à la difficulté scolaire. »  
*Rapport de la concertation "Refondons l'école de la république" (octobre 2012)*

« (Il faut) provoquer une prise de conscience quant à l'importance de la forêt pour l'Homme au regard de sa multifonctionnalité et répondre aux attentes sociétales. En effet, peu de nos concitoyens appréhendent la diversité et la complexité des enjeux que recèle la multifonctionnalité de la forêt française. Le CESE estime par conséquent utile que des campagnes d'information en ce sens soient menées, y compris auprès des enfants scolarisés. »  
*Marie de l'Estoire, (Les avis du Conseil Économique, Social et Environnemental, « La valorisation de la forêt française », octobre 2012)*

# 1. Évaluer « À l'École de la Forêt »

L'opération « A l'École de la forêt » a été créée en 1991 par une lettre conjointe des ministres de l'agriculture et de l'éducation nationale (1). Sur le constat que « les Français sont dans leur ensemble insuffisamment informés » et que « le chemin reste long pour qu'ils aient une compréhension claire de la forêt, de sa fragilité, de ses divers intérêts écologiques, économiques, paysagers, sociaux, etc. et de la nécessité qu'il y a non seulement de la protéger mais aussi de la gérer », les deux ministres demandent aux préfets et aux responsables régionaux et départementaux de l'éducation nationale d'une part, de l'agriculture et de la forêt d'autre part de « mettre en place des opérations de coopération éducative dont le but sera de sensibiliser et d'informer les enseignants et les élèves de l'école primaire à la protection et à la gestion de la forêt ». L'opération « A l'École de la forêt » était née.

« À l'École de la forêt » est une petite opération, dotée de faibles moyens, mais aux effets tout à fait conséquents. La lettre de mission de la DGPAAT (cf. annexe 1) nous demande de procéder à son évaluation.

L'évaluation dans le domaine de l'éducation est complexe, comme dans tous les sujets touchant à « l'humain ». A l'école primaire, l'évaluation qui concerne les connaissances fondamentales des élèves est l'objet d'interrogations tant de la part des enseignants que des parents : le débat sur les évaluations nationales en CE1 et CM2 l'a bien montré. L'opération AEF a été conçue sans intégrer de dispositif d'évaluation, comme le fait dorénavant l'éducation nationale pour ses projets mis en œuvre dans le cas d'expérimentations et d'innovations pédagogiques. De la sorte, il nous a paru bien difficile d'évaluer la performance de AEF sur le plan éducatif.

Pour répondre à la demande qui nous était faite et porter un « jugement » sur l'opération susceptible de fonder une proposition d'abandon ou de poursuite, nous avons pris le parti de conjuguer plusieurs sources :

- revenir au bilan d'évaluation dressé après 10 ans par le rapport Quat'Alyse,
- analyser les différents chiffres donnant une physionomie quantitative de l'opération,
- aller à la rencontre des acteurs de l'opération au plus près du terrain et recueillir le maximum de témoignages dans différentes régions où la mise en œuvre de l'opération présente des spécificités porteuses d'enseignement :
  - Franche-Comté : l'ouverture à un large partenariat,
  - Provence-Alpes-Côte d'Azur : l'implication du conseil régional,
  - Rhône-Alpes : la dimension territoriale
  - Haute-Normandie : confrontation ou complémentarité avec les « maisons des forêts » ?
  - Ile-de-France : une région très urbaine
- rencontrer nos partenaires de l'éducation nationale et dégager avec eux les points-clés de l'opération sur la base desquels ils soutiennent l'opération depuis l'origine.

Ce travail, d'évidence très imparfait, nous a permis de nous forger une position par laquelle nous concluons cette première partie.

---

1 Circulaire du ministère de l'Éducation nationale, de la jeunesse et des sports 91-007 et du ministère de l'Agriculture et de la forêt DERF/SDF/C91/N°3002 du 9 janvier 1991 signée des deux ministres, respectivement Lionel Jospin et Louis Mermaz.

## 1.1. Un bilan 10 ans après

« Il est permis d'affirmer, à partir des huit projets enquêtés que l'opération « A l'Ecole de la Forêt » apparaît comme une réussite, dont les apports sont multiples et variés. Les impacts sur les élèves mais également sur leur environnement familial sont importants et, pour la plupart, durables. »

C'est par cette phrase, positive et prudente à la fois, que le bureau d'études Quat'Alyse-Quatenaire conclut l'étude qu'à la demande de la direction de l'espace rural et de la forêt (DERF), il a réalisée en 2001 et 2002.

Au-delà de pratiques diversifiées, l'analyse des huit projets AEF fait apparaître des acquis communs que le bureau d'études évalue comme autant d'atouts :

- une pédagogie active qui s'appuie sur le milieu réel et valorise le concret ;
- une pédagogie qui ouvre vers d'autres univers que la classe et vers d'autres porteurs de savoir que les enseignants ;
- une pédagogie à l'œuvre au long de l'année scolaire, qui privilégie l'apprentissage par la démarche expérimentale, qui aiguise la capacité d'observation des élèves et qui capitalise l'expérience vécue ;
- une pédagogie qui travaille sur le long terme, l'héritage des générations antérieures et la continuité, la globalité et la cohérence ;
- une pédagogie qui favorise la prise de responsabilité, qui suscite l'apprentissage de la solidarité, des règles civiques et citoyennes.

En face de ces acquis communs -qui nous donnent envie de reconnaître, comme nous y invitait Bernard de Clairvaux, que, décidément, on apprend beaucoup dans les arbres !-, Quat'Alyse estime que l'opération « a besoin d'être réactualisée et développée, de trouver un second souffle » ; et le bureau d'études identifie une série de recommandations que la DERF reprend sous la forme de la liste ci-dessous de « pistes de développement pour les 10 ans à venir » :

- faciliter le fonctionnement : reconnaissance du réseau, gestion simplifiée ;
- amplifier les moyens humains et financiers ;
- ouvrir plus largement encore aux collectivités locales ;
- développer la communication interne et externe ;
- systématiser l'évaluation ;
- élargir le public destinataire : collégiens, lycéens, développer les liens avec l'enseignement agricole ;
- élargir le partenariat national ;
- ouverture européenne internationale.

Depuis cette date, une organisation davantage régionalisée a été mise en place <sup>(2)</sup> : dans chaque région, un comité régional a été installé avec compétence pour agréer les projets présentés par les écoles (projets de type 1). Aux dires des acteurs que nous avons rencontrés, cette évolution, qu'ils qualifient de positive, n'a cependant pas permis de réduire délais, lourdeurs administratives et problèmes financiers.

Hormis cette régionalisation, peu de choses semblent avoir évolué dans l'organisation de l'opération : les questions restent posées, les pistes ouvertes. Au contraire, la situation paraît s'être progressivement dégradée. En somme, le « second souffle » reste à trouver !

---

2 Circulaire DERF/SDF/C2001 et DGER/FOPDAC du 25/10/2001

## 1.2. Quelques chiffres

On ne « prouvera » pas AEF par des chiffres mais il est important de donner un rapide panorama quantitatif de cette opération.

### 1.2.1. 3% d'une classe d'âge

AEF, combien de projets, combien de classes, combien d'élèves chaque année ?

Depuis 1997, le nombre moyen de projets s'élève à 370 par an, avec une baisse autour de 300 ces trois dernières années. Le nombre moyen de classes impliquées chaque année est de 1 300 entre 1997 et 2010 avec également une baisse autour du millier depuis 2008.

Toujours sur la même période 1997-2010, le nombre moyen d'élèves qui ont pu mener un projet AEF est de 27 400 par an ; on retrouve bien sûr l'érosion déjà signalée sur les trois dernières années avec un nombre d'élèves de 20 236 en 2008, 18 689 en 2009 et 24 469 en 2010.

Ces 27 000 élèves représentent 3,2% d'une classe d'âge de 830 000 naissances par an.

Pour les représentants régionaux ou nationaux de l'éducation nationale, ce pourcentage est, selon l'interlocuteur, « considérable » ou « pas dérisoire du tout car on parle de masses immenses » ! Et, ajoute, un correspondant régional, « actuellement on a 100 projets par an mais on pourrait en avoir le double ; si on avait plus d'argent, on toucherait plus d'élèves » !

Ainsi, en 20 ans, plus de 500 000 enfants ont « vécu » l'opération « A l'École de la Forêt » : effectivement, pour reprendre la remarque de nos partenaires de l'éducation nationale, on entre dans le domaine des grands nombres.

### 1.2.2. Un facteur 10

Ces élèves constituent, si l'on peut dire, le « cœur de cible » de l'opération ; mais les chiffres que nous venons de voir sont loin de mesurer l'ensemble des personnes « touchées » par les opérations « A l'École de la Forêt » : il faut y ajouter les enseignants bien sûr et les personnels de l'école, les parents, les frères et sœurs et autres membres de la famille -les témoignages en ce sens sont systématiques : les enfants font largement partager leur « découverte » à leurs proches !-, les personnels municipaux et, plus largement, les habitants de la commune -là encore il n'y a pas à chercher loin : en milieu rural, c'est tout le village qui participe, ... . Au total, c'est bien d'un facteur 10 qu'il faut multiplier le nombre d'enfants pour approcher le nombre de personnes touchées par l'opération. Et touchées non pas d'une façon superficielle mais d'une façon très réelle et profonde : on connaît la force de persuasion d'un enfant !

Chaque année donc, en moyenne, c'est entre 250 et 300 000 de nos concitoyens qui reçoivent un vrai message sur la forêt et la gestion forestière à travers l'opération « A l'École de la Forêt ». Et, pour prolonger l'évaluation ci-dessus du nombre d'enfants touchés, depuis la création de l'opération, c'est plus de 5 millions de nos concitoyens qui

ont reçu le message AEF ! Vis à vis de l'objectif rappelé par le conseil économique, social et environnemental (CESE) de changer le regard de nos concitoyens, ça n'est tout de même pas négligeable !

### 1.2.3. Un budget annuel de 150 000 € pour le MAAF

Les moyens budgétaires alloués par le ministère de l'agriculture sur la période 1997-2010 correspondent à un montant moyen de 174 000 € dont

- 50 000 € en moyenne pour l'animation nationale et la dotation aux actions nationales et européennes de la commission permanente,
- 124 000 € ramenés à 100 000 € depuis 2004 pour la dotation nationale aux projets se répartissant en 78 500€ pour les projets de type 1 (projets d'école ou de classe) et 12 500 € pour les projets de type 2 (projets thématiques).

N'est pas compris dans ces chiffres l'apport de la région PACA aux projets de type 1 (90 000 €).

En période de contrainte budgétaire forte, toute dépense, quel que soit son montant, constitue une charge qui vient rendre plus ardue la résolution d'une équation budgétaire difficile. Remarquons cependant que cette dotation AEF représente 0,05 % du budget programme forêt du ministère de l'Agriculture (programme 149) et 0,003 % du budget global du ministère de l'Agriculture.

### 1.2.4. Un coefficient multiplicateur de 4

L'estimation du coût complet de l'opération nous conduirait pour 2010/2011 aux chiffres suivants :

- crédits MAAF du programme 149 : **150 k€** (100 pour les projets, 50 pour la gestion/secrétariat national)
- participations locales aux projets : **320 k€** (Régions : 95 000€ -dont PACA : 90 000 ; Associations de parents d'élèves : 115 000€ ; Collectivités locales, communes <sup>(3)</sup>, communautés de communes ou d'agglomération : 80 000€ ; entreprises et autres financeurs : 30 000€)
- coût des professionnels forestiers : **250 k€** (ONF : 200 k€ sur base des 7 journées maximum d'agent par agence prévues par la note de service ONF du 28 octobre 2005 ; CRPF ou autre : 50 k€)
- temps passé par les correspondants et délégués MAAF et EN à l'animation régionale et départementale : **100 k€** (équivalent de 2 ETP)

**TOTAL : 820 k€**

Rapporté aux 27 000 enfants, ce total nous conduit à un coût de 30€ par enfant dont 7,4€ à la charge du ministère de l'Agriculture (en additionnant les 150 k€ du programme 149 et la moitié du coût de l'animation), soit un coefficient multiplicateur de 4 pour un euro investi par le MAAF.

Rapporté au nombre total de personnes touchées par l'opération, le coût s'établit à 3€ par

---

3 « L'implication des communes, en particulier des communes rurales, est forte : elles apportent en général le tiers du budget ; elles accordent aussi l'autorisation de planter sur la propriété communale ; pour elles, ça a du sens. » nous disait-on lors d'une réunion en région.

personne (0,74€ à la charge du ministère chargé de l'agriculture).

Comme nous le disait un délégué régional, «dans un projet, la première aide financière est capitale pour obtenir les autres et l'aide du ministère de l'agriculture remplit parfaitement ce rôle ; elle est relativement modeste mais elle est déterminante pour la viabilité financière globale du projet du fait qu'elle « amorce la pompe à financement » de manière officielle et avec des « garanties » d'objectifs, de réalisation, etc. »

### **1.3. A la rencontre des acteurs**

C'est sur le terrain, au contact direct des acteurs, enseignants et forestiers, que nous sommes allés pour nous forger, au-delà des chiffres et des bilans annuels, une opinion sur l'opération. On trouvera en annexe 2 la liste des personnes que nous avons ainsi rencontrées en Franche-Comté, en PACA, en Rhône-Alpes, en Haute-Normandie et en Ile-de-France. Il est hors de question bien sûr de présenter un compte-rendu complet de ces rencontres et de reproduire les dialogues que nous y avons eus : ils ont été nourris, argumentés, directs, cordiaux et, le plus souvent, enflammés dans la critique comme dans l'enthousiasme.

Assurément les acteurs investis dans l'opération sont des personnes engagées, qui y croient, qui y consacrent de leur temps libre et qui se sentent porteurs de la mission de façonner des écocitoyens de demain.

Nous ne citerons ici que quelques phrases qui nous ont paru particulièrement significatives et nous décrirons rapidement quelques opérations elles aussi probantes au sens où elles montrent la diversité et l'impact de l'opération d'une part, ses limites et des voies d'amélioration possibles d'autre part.

#### **1.3.1. « Oui, sans problème, on peut identifier un « enfant AEF » !**

Cette phrase nous semble emblématique ; c'est pourquoi nous la mettons en titre de ce paragraphe dans lequel nous voulons reproduire quelques-uns des propos qui nous ont été tenus.

Elle a été prononcée par une correspondante forestière lors de notre journée en PACA et a recueilli l'approbation des 25 responsables régionaux forestiers et enseignants réunis autour de la table. Elle nous paraît constituer le fondement même de l'implication de tous les acteurs dans l'opération : « Il y a un avant et un après AEF ! L'enfant découvre, observe, agit. Son comportement est modifié ; il a compris, il s'en souviendra » ! Et cette forestière de citer ces jeunes élèves qu'elle avait quelques jours auparavant accueillis en forêt et là qui elle avait expliqué la sensibilité de la forêt à l'incendie : « Madame, on est retourné en forêt, on n'a pas joué aux pétards » !

Nous souhaitons également reproduire d'autres phrases qui nous ont été dites et qui mettent en avant certains points-clés de l'opération tels qu'ils sont perçus par les acteurs de terrain :

- « L'interministérialité Agriculture/Education nationale est précieuse : elle rend l'opération institutionnelle, inattaquable ; les messages sont travaillés, sûrs, garantis par les professionnels ; vis à vis des enseignants, on n'est pas dans l'entrisme mais dans un véritable partenariat. »
- « AEF a la qualité de coupler EDD et approche scientifique : les restitutions montrent que les objectifs sont atteints, ce qui n'est pas vérifié dans toutes les opérations de partenariat qui sont réalisées à l'école. »
- « AEF s'inscrit dans les dispositifs EDD les meilleurs, les plus pertinents pas la qualité des intervenants et par ses répercussions. »
- « AEF apporte la double garantie de la complémentarité enseignants/professionnels et de l'inscription des projets dans un message, dans une logique, dans un référentiel : il faudrait bien un outil semblable pour expliquer l'agriculture » !

### 1.3.2. « Et chaque année la forêt s'agrandit »

A Chaillac (Indre), lorsque la mine de barytine a fermé, un projet de réhabilitation du site par végétalisation a été entrepris et, dans le cadre de « AEF », une action de longue durée a été engagée: "un élève, un arbre; une classe, une forêt".

Chaque année ainsi, depuis plus de 20 ans, la classe de CM2 va sur le site ; avec l'appui de l'agent de l'ONF, des ouvriers municipaux, d'un agriculteur qui ouvre les sillons, des instituteurs, des parents et habitants du village (1 200 habitants), les élèves plantent 250 arbres nouveaux et entretiennent ceux qui ont été plantés les années précédentes par leurs camarades qui sont maintenant au collège et au-delà.

Au terme de la journée de plantation, chaque élève reçoit un "titre de propriété" cosigné du maire, de l'ONF et du directeur de la mine, qui comporte tous les noms des élèves de la classe et indique le nombre d'arbres plantés. Pour le maire, ce document est triplement important, « il marque la responsabilité de l'enfant sur ces arbres et cette forêt ; il marque aussi la solidarité entre les enfants de la classe qui tous ont concouru à cette œuvre; il constitue enfin une invitation à ce que ces enfants se retrouvent, plus tard, un jour, malgré leur dispersion et grâce aux nouveaux moyens de communication, autour de cette parcelle qu'ils ont créée. »

Le maire confirme combien cette forêt des enfants qui s'agrandit chaque année, est un élément fédérateur et d'identité pour tous les habitants de la commune, "quelque chose de solide, accroché au sol", "la forêt de leurs enfants" !

### 1.3.3. 20 ans après !

Année scolaire 1991/1992, le RPI <sup>(4)</sup> de La Joux, 98 élèves, fait partie des projets sélectionnés AEF : « fresques murales réalisées par les élèves dans les préaux des trois écoles, tournage d'un vidéogramme construit par et pour les enfants du primaire, création d'un arboretum sur l'ancienne décharge du Réservoir, commune d'Arc sous Montenot (Doubs) » sont les trois activités retenues pour atteindre les deux objectifs affichés par le projet : « prise de conscience des différents rôles de la forêt et de l'activité qui s'y exerce ; responsabilisation vis-à-vis de la protection de l'espace forestier. » 36 essences locales

---

4 Regroupement Pédagogique Intercommunal

sont ainsi été plantées par les enfants, chaque arbre soigneusement installé dans un espace délimité par une couronne de pierre et identifié par une étiquette métallique portant ses noms latins et français ainsi qu'une notice donnant différentes informations sur l'arbre et son bois.

Ce lieu est devenu le lieu privilégié de promenade pour les habitants de la commune : « les gens ne disent plus « je vais au Réservoir » mais « je vais à l'arboretum ». Malgré cet attachement, le site a vieilli, des arbres sont morts, les étiquettes ont perdu toute lisibilité.

2011, « année internationale des forêts » a été l'année du renouveau. La directrice du RPI -elle était déjà là lors de la plantation de 1992- a sonné le rappel ! Avec l'appui de deux anciens enseignants qui avaient participé eux aussi à la plantation d'origine, elle a mobilisé les élus, l'ONF, l'école et surtout de jeunes parents qui, enfants, avaient planté les jeunes arbres et qui ont tout de suite répondu présents : un nouveau projet AEF a été monté, comprenant bien sûr la restauration de l'arboretum, son agrandissement également ainsi que la pause de nouvelles étiquettes. Pour le RPI de La Joux, c'était « AEF, le retour » !

L'enthousiasme était donc intense en ce début avril 2012 quand, au terme d'un « programme AEF consacré aux arbres et aux métiers du bois avec des visites chez un bûcheron, un « sanglier » ou encore la scierie Laresche », 150 enfants sont montés « à l'arboretum », pelle, pioche ou râteau à la main et ont planté, comme leurs aînés 20 ans auparavant, 54 jeunes arbres. Ouvriers de la première heure et ouvriers de la dernière heure animés de la même passion pour l'arbre. La « petite graine AEF » semée en 1992 est restée bien vivace !

#### 1.3.4. Réunis autour d'une abatteuse

Temps fort pour l'opération « A l'École de la Forêt », le 7 mai 2010, à la « Maison des Forêts » de Saint-Etienne du Rouvray et en forêt départementale du Madrillet : les 150 élèves des sept classes primaires qui ont mené un projet AEF sont réunis, autour de leurs enseignants, des responsables régionaux AEF, des professionnels de la forêt et du bois et des animateurs de la Maison des Forêts, sur le thème de l'exploitation forestière. Ils vont découvrir sept ateliers thématiques, chacun animé par un professionnel : éclaircie et martelage (ONF), abattage manuel et mesurage des bois (lycée professionnel de Mesnières en Bray), abattage mécanisé et débardage du bois (deux entrepreneurs de travaux forestiers), reconnaissance des arbres (CRPF), utilisation du bois d'œuvre et du bois énergie (les animateurs de la Maison des Forêts), film « C'est pas sorcier : Hêtre ou ne pas Hêtre ».

Évidemment, les deux gros engins de débardage et surtout d'abattage ont focalisé l'attention de tous, à la fois des enfants et de leurs enseignants, mais aussi celle des professionnels et des animateurs qui ont pu nouer un dialogue sur cet aspect particulier -et parfois « heurtant »- de la gestion forestière. A l'instar des stages mixtes enseignants/forestiers, de telles rencontres associant professionnels et animateurs constituent une occasion précieuse de partage de connaissances et de création d'une culture « partagée », bien utile pour une communication « apaisée » sur la forêt !

### 1.3.5. Le vélo et la forêt

Depuis 2005, le délégué départemental EN du Val-de-Marne organise avec de très nombreux partenaires la « cyclorando » du massif de l'Arc boisé du Val-de-Marne. Cette journée vient couronner le cycle annuel du double projet que mène la classe : un projet sportif centré sur le vélo, un projet forêt labellisé AEF. Cette journée permet aux élèves des 26 classes participantes de parcourir à vélo et de découvrir un massif forestier de leur département (donc « proche » de chez eux comme la nature peut l'être dans la première couronne parisienne !) ; les élèves vont également à la rencontre de plusieurs partenaires professionnels (ONF, Conseil général, Agence des Espaces Verts de la région Ile-de-France, prévention MAIF) ou associatifs (Imagine et sens, Nature et société, R.E.N.A.R.D.) qui leur proposent différents ateliers thématiques autour de leur métier ou de leurs activités (ateliers sensoriels, contes, ...).

Chaque année, un thème de travail est défini qui doit déboucher sur une réalisation par la classe, concours littéraire en 2010, concours d'affiches en 2011, etc.

Dans l'« immense » région Ile-de-France, une telle manifestation donne de la visibilité à l'opération, permet de faire de la communication et de créer une dynamique : il en faudrait toutefois plus pour faire exister AEF dans cette zone si densément urbanisée que l'opération y est peut-être plus essentielle encore qu'en milieu rural !

### 1.3.6. Des écoles gestionnaires de forêt

Entre 1992 et 1996, 12 écoles de Franche-Comté ont signé une convention « École gestionnaire de forêt » avec la commune ou le SIVOS <sup>(5)</sup>, l'ONF, l'OCCE et l'Éducation nationale. L'objectif de la formule est de « faire découvrir aux élèves le mode de gestion d'une parcelle forestière en agissant directement sur le terrain par le suivi du plan de gestion défini par l'ONF. » Le SIVOS ou la commune mettent à disposition de l'école une parcelle forestière favorable à la mise en œuvre du plan de gestion forestier et s'engage à financer les travaux de gestion de la parcelle.

Les enfants ont été ainsi impliqués dans des tournées et travaux en forêt, des expérimentations, des visites d'entreprises, des comptes-rendus devant la classe et devant le conseil municipal. La formule a échoué quand la forêt était trop éloignée ou trop « monospécifique », quand le projet a dérivé vers un arboretum ou quand « l'élément moteur que constituait l'enseignant, l'élue ou l'agent ONF selon le cas est parti. Mais elle a connu de beaux jours à Censeau où elle a duré 10 ans, à Crançot (6 ans), Prénovel (8 ans) ou à l'école du Châtelet à Fort du Plasne où elle a fonctionné de 1995 à 2007 et où le directeur actuel, dont le fils a vécu l'opération en 2007, « n'exclut pas l'idée de reprendre et poursuivre l'opération ». Encore un exemple d'un relais inter-générationnel !

Notons que c'est dans cet esprit de mettre les élèves en situation de gestionnaire forestier que la Fédération nationale des communes forestières avait proposé en 2008 un projet semblable de « forêt-école » où le conseil municipal identifiait avec l'ONF une parcelle « forêt-école » de la forêt communale et la confiait à la gestion des enfants de l'école, à charge pour ceux-ci, dans le cadre du projet pédagogique porté par l'enseignant et la

---

5 Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire

classe de l'année suivante prolongeant l'action de celle de l'année précédente, d'analyser la situation de la parcelle, de la présenter sous une forme communicante, de définir les actions à mener, de réaliser ces actions, de dresser le bilan de son travail et d'en rendre compte devant le conseil municipal. La proposition est restée à l'état d'ébauche.

### 1.3.7. A la découverte de la plaine inondable de la Saône

A l'image du sentier de découverte créé par les élèves et les enseignants de CM1 et CM2 de l'école de Boz (Ain), les projets AEF ne sont pas exclusivement centrés sur la forêt. Ici, le sentier pédagogique traverse, à travers deux boucles de 8 ou 12 km, la prairie inondable du bord de Saône et permet de « mettre en évidence la biodiversité végétale et animale et les aménagements de ce milieu par l'homme ». Les arbres sont bien présents, avec le bocage, les haies, les arbres têtards ou « tronches », la peupleraie et toute la panoplie des feuillus classiques ; mais le sentier longe l'usine de traitement des eaux, les puits de captage, la lagune ; l'étang des Frettes, retenue d'eau sur la Jutane qui autrefois servait au rouissage du chanvre ; le casier d'inondation de Pont-de-Vaux, ses digues et ses vannes ; les prairies à foin, champs de maïs ou de maraîchage, ... et le guide, très clair, explicite et joli qui a été édité détaille et commente à la fois les éléments naturels et les aménagements réalisés par les hommes. Voilà un travail très intelligent !

Comme l'explique l'un des deux enseignants coordinateurs du projet, « ce guide est le résultat d'une année de travail pour les deux classes de CM 1 et CM2 : rencontres avec ONF et FRAPNA, visites de musées, sorties sur le terrain, recherches documentaires. Chaque action a donné lieu à la production de textes ou de comptes-rendus des enfants. Les enfants ont parcouru plusieurs fois le circuit à pied et à vélo pour en découvrir les spécificités. Le travail de mise en page a été réalisé par les enseignants à partir des textes produits par les enfants. Les textes ont été remaniés au fur et à mesure de l'écriture des différentes rubriques. Les enfants ont suivi chaque étape de l'écriture du guide : les premiers textes, les pages encore vides nécessitant des recherches supplémentaires, la relecture des textes... Ce guide a été tiré à 1000 exemplaires et mis à disposition dans les communes voisines, à l'office de tourisme et musée de Pont-de-Vaux ; il est également diffusé lors de manifestations locales. »

### 1.3.8. Des élèves de seconde tuteurs d'enfants de maternelle

A l'origine de ce partenariat, il y a un couple d'enseignants : lui est professeur au lycée forestier de Mesnières-en-Bray, elle est institutrice en maternelle à Forges-les-Eaux. L'école maternelle et primaire monte un projet AEF et sollicite l'accompagnement des jeunes de la classe de seconde. Pour celle-ci, le but du projet est de permettre aux élèves de développer plusieurs capacités transversales, dont celles de s'informer, de communiquer à l'oral et à l'écrit, d'organiser et de réaliser des actions, pour partager des connaissances sur la forêt avec des jeunes enfants. Cette modalité leur apprendra également à devenir responsable d'une autre personne.

Chaque « grand » parraine ainsi et encadre un « petit » pour trois rencontres en forêt. En forêt, c'est le grand qui explique au petit sur la base de l'enseignement préalablement dispensé par le professeur à ses élèves ; l'institutrice exploite ensuite en classe tout ce qui a été dit, vu en forêt ou rapporté des bois par ses petits élèves. En forêt, le « petit » est acteur ; lors de la troisième journée, il participe à des ateliers : botanique (il fabrique le

masque qui le transforme en chêne), nettoyage, bûcheronnage, construction d'un abri, etc...

Cette action est très appréciée des petits et de leur parents ; elle est très formatrice aussi pour les grands : apprentissage et réflexion préalables, préparation des explications à donner aux enfants, préparation du matériel pédagogique à utiliser avec les enfants, ... Cette action, renouvelée depuis des années, a été labellisée par AEF.

### 1.3.9. Une approche territoriale

En Rhône-Alpes, les démarches territoriales sont nombreuses et dynamiques. L'idée a donc été de coupler l'approche territoriale avec l'opération AEF.

L'opération menée ainsi en Isère et dans la Drôme dans le cadre de la charte forestière de territoire (CFT) des Chambaran est très intéressante. Elle ne se réfère pas directement à l'opération AEF mais elle en épouse l'esprit : préparation avec les enseignants, construction d'un projet pédagogique par l'enseignant, rencontres avec des professionnels à l'occasion de deux journées terrain l'une avec un forestier, l'autre avec un transformateur du bois, bilan après la première journée pour mieux préparer la deuxième, production d'un livret en fin d'action au niveau de la CFT. Elle a l'avantage d'apporter des moyens financiers supplémentaires (possibilité de rémunérer les professionnels et intervenants) ainsi qu'un appui en animation par le chargé de mission de la charte ; elle apporte une meilleure lisibilité de l'action par l'effet démultiplicateur : 14 écoles impliquées sur le territoire.

L'opération envisagée sur les Baronnies provençales par le syndicat mixte en charge de la préfiguration d'un parc naturel régional est montée sur un mode semblable mais avec seulement 4 communes.

Pour autant bien sûr que les fondements pédagogiques de l'opération AEF soient pleinement respectés et que, notamment, on n'évolue pas vers des projets clé en main, ces initiatives tracent une réelle voie de progrès. Nous y reviendrons.

### 1.3.10. Les écoliers dans l'hémicycle du Conseil régional

Mardi 15 mai 2012, les visiteurs qui se pressent à l'entrée de l'hôtel de Région à Marseille et s'installent dans l'hémicycle n'ont pas le profil habituel ! Ce sont 275 élèves de 11 classes primaires des 6 départements de la région qui, à l'invitation du président du conseil régional, sont venus restituer et partager les travaux qu'ils ont menés au long de l'année scolaire avec l'opération « A l'École de la forêt ». Présent toute la journée, le vice-président du conseil régional en charge de la forêt accueille les enfants, leur présente les lieux, leur explique le rôle et les actions du conseil régional. Puis, chacune à son tour, chaque classe monte à la tribune et dispose de 9 minutes pour présenter le compte-rendu de son projet AEF. L'élu reprend alors la parole pour commenter les productions des enfants et les féliciter. Après le repas-buffet pris dans l'hôtel de région, les enfants assistent à la projection d'un film et participent à différents ateliers thématiques.

Comme le commentaire nous en a été fait, « quelle aventure », « voilà une journée qui marque les enfants » ! Et qui fait connaître et reconnaître l'opération grâce à la communication organisée autour de cet évènement.

Voilà un rapide florilège de projets AEF qui nous ont séduits. Nous aurions pu citer aussi ce sentier de Colomars (Alpes-Maritimes) qui relie à nouveau les deux écoles de la commune <sup>(6)</sup>, ce sentier touristique de la Chire à Vuillecin (Doubs) <sup>(7)</sup> qu'au terme de trois années d'un programme AEF la classe a tracé dans la forêt communale de Bois Grand Pierre, ou « Le petit Musée de la forêt » installé par le conseiller pédagogique délégué départemental du Val de Marne dans une classe de l'école de la ZEP de Fontenay-sous-Bois avec beaucoup de doigté et d'intelligence <sup>(8)</sup>.

Eux aussi – et tant d'autres - auraient illustré la qualité de ce que AEF peut apporter à nos enfants ... et à nous-mêmes !

#### **1.4. Les atouts de l'opération AEF du point de vue éducatif**

L'opération AEF a montré sa pertinence sur le plan éducatif, pour au moins 3 raisons :

- Elle contribue à la culture scientifique des élèves ;
- Elle participe de l'éducation au développement durable ;
- Elle permet de développer une approche pédagogique originale par projet.

##### **1.4.1. Une opération qui contribue à la culture scientifique et technologique du « socle commun de connaissances et de compétences ».**

Le socle commun de connaissances et de compétences désigne un ensemble de connaissances et de compétences que les élèves doivent maîtriser à l'issue de la scolarité obligatoire pour poursuivre leur formation, construire leur avenir professionnel et réussir leur vie en société. Il a été instauré par la loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école du 23 avril 2005. Ce cadre de référence prend également appui sur la proposition de recommandation du Parlement européen et du Conseil de l'Union européenne sur les compétences clés pour l'éducation et la formation tout au long de la vie.

L'ensemble des disciplines d'enseignement doit concourir à l'acquisition de ce socle

---

6 Ce projet original a été mené conjointement par les deux écoles de la commune de Colomars pour réhabiliter un ancien sentier reliant le petit hameau de « La Sirole », où se trouve l'une des écoles, et le centre du village où se situe l'autre école « Les Serraires ». Grande inauguration le 30 mai 2009, distribution à 500 exemplaires d'une plaquette restituant le projet dans l'histoire du village et de ses richesses patrimoniales » et « grande émotion » », nous a-t-on dit, devant la recréation de ce sentier.

7 Au terme de trois années d'un programme AEF, la classe a bâti le projet d'un sentier pédagogique dans la forêt communale de Bois Grand Pierre, défini le tracé, repéré les emplacements d'un point de vue et des stations de présentation du milieu, rédigé les textes des panneaux d'information ; la mairie s'est saisie de ce projet imaginé par « ses enfants », l'a réalisé et l'a confié en gestion à une association.

8 Dans une ambiance forestière (sonorisation de chants d'oiseaux, cloisonnement de la pièce par des branchages, traces d'animaux au sol conduisant vers l'animal naturalisé, ...), les élèves découvrent l'univers de la forêt et effectuent différents travaux pratiques à partir de plusieurs ateliers dédiés aux arbres, aux animaux, aux champignons, etc.

progressivement pendant toute la durée de la scolarité obligatoire. Au cours de la concertation organisée en 2012 par le ministre de l'éducation nationale pour refonder l'école, un consensus a émergé sur la nécessité de disposer d'un tel ensemble de compétences et de connaissances qui, constituant une référence pour tous, va être redéfini dans le cadre de la loi en préparation. La culture scientifique et technologique fait partie du socle commun qui s'organise actuellement en sept domaines : maîtrise de la langue française, pratique d'une langue vivante étrangère, principaux éléments de mathématiques et culture scientifique et technologique, maîtrise des techniques usuelles de l'information et de la communication, culture humaniste, compétences sociales et civiques, autonomie et initiative.

Pour les partenaires du ministère de l'éducation nationale que nous avons rencontrés en administration centrale ou sur le terrain, l'opération AEF permet de faire acquérir plusieurs connaissances et compétences du socle. En particulier, elle participe complètement de l'apprentissage de base utile pour l'acquisition d'une culture scientifique et technologique. AEF permet en effet d'apporter des éléments pour observer, comprendre et décrire le monde réel, celui de la nature ainsi que les changements induits par l'activité humaine (vision anthropo-centrée). L'opération fournit également un appui au développement de la rigueur logique et de la démarche d'investigation qui contribuent au raisonnement scientifique.

#### 1.4.2. Un dispositif qui contribue à l'éducation au développement durable

En 2004, le ministère de l'éducation nationale a intégré l'éducation au développement durable (EDD) dans l'ensemble des programmes d'enseignement. La finalité est de donner au futur citoyen les moyens de faire des choix en menant des raisonnements intégrant des questions complexes du développement durable qui lui permettront d'agir d'une manière lucide et responsable, tant dans sa vie personnelle que dans la sphère publique. Cette éducation qui commence dès le plus jeune âge à l'école permet d'appréhender la complexité du monde dans ses dimensions scientifiques, éthiques et civiques.

L'opération AEF qui préexistait à la décision de l'éducation nationale de généraliser l'EDD a été alors perçue comme un dispositif permettant la mise en œuvre de cette démarche, de façon pertinente. La problématique de la gestion durable de la forêt, portée au travers d'AEF, est en effet un excellent point d'appui, notamment en raison du caractère démonstratif des sorties de terrain. C'est pourquoi le ministère de l'éducation nationale s'est alors approprié l'opération AEF comme une des actions permettant de développer l'EDD et l'a inscrite dans la liste des actions partenariales qu'il propose chaque année aux enseignants. <sup>(9)</sup>

La communauté éducative dispose d'une réelle liberté pédagogique pour mener à bien sa mission. L'enseignant définit les modalités d'apprentissage qui lui semblent les plus appropriées en fonction de sa classe. Tenu informé des différentes possibilités d'actions éducatives existantes, il est amené à faire des choix. L'opération AEF, conduite en

---

9 Dans le Bulletin officiel n°30 du 25 août 2011, AEF figure dans la rubrique « Éducation au développement durable et solidaire » du domaine VI du socle commun « Les compétences sociales et civiques » en première position d'une liste qui compte 14 propositions.

partenariat avec le ministère chargé de l'agriculture, a été bien identifiée comme opération pertinente pour l'EDD, aussi bien par l'institution que par les enseignants eux-mêmes.

### 1.4.3. Une approche pédagogique originale par projet avec une ouverture sur le monde, en partenariat avec des professionnels

Au cours de la concertation pour la refondation de l'école, la volonté de faire entrer les pratiques innovantes dans les classes a été maintes fois exprimée. En effet, l'école est restée dans l'ensemble fidèle à une pédagogie frontale traditionnelle : un maître face à un groupe d'élèves suivant le programme au même rythme. Pourtant, les résultats d'expérimentations, les exemples étrangers comme les enseignements de la recherche en sciences de l'éducation ont montré que d'autres pédagogies, telles que les projets, sont plus efficaces, en particulier, face à la difficulté scolaire.

Les projets facilitent notamment le développement d'approches transversales et pluridisciplinaires ancrées sur la réalité et valorisant le concret. Ils permettent aussi de faire entendre aux enfants d'autres voix que celle de l'enseignant. Pour ce dernier, cette ouverture est également enrichissante, grâce aux contacts qu'il peut développer avec d'autres acteurs de la société.

Les opérations AEF conduites sous forme de projets ont ainsi suscité de l'intérêt chez les enseignants qui prennent des initiatives en développant ce type de pratique pédagogique. Les enseignants rencontrés au cours de la mission ont fait part de leur grand intérêt pour les partenariats noués avec des intervenants extérieurs à l'éducation nationale tels que les professionnels de la filière forêt / bois, les collectivités locales, les autres services de l'État... Enfin, l'opération AEF peut aussi être intégrée dans le projet d'école qui, élaboré avec les représentants de la communauté éducative, « définit les modalités particulières de mise en œuvre des objectifs et des programmes nationaux et précise les activités scolaires et périscolaires qui y concourent » (article L401-1 du code de l'éducation).

## 1.5. Une opération pertinente...

On le sait, la vie de l'opération AEF n'a pas été, n'est pas « un long fleuve tranquille ». Elle a connu des crises, notamment en 2003 où le ministère de l'agriculture a suspendu son engagement budgétaire, ce qui a eu des répercussions sur le fonctionnement cette année-là et les deux années suivantes. Plusieurs fois au long de ces vingt années, la question de la légitimité du ministère de l'agriculture est revenue : « est-ce bien à nous, direction des forêts du ministère de l'agriculture, de porter cette opération en direction des enfants des écoles ? Sommes-nous dans notre rôle ? »

Ceci nous a amenés à poser la question tout net à nos interlocuteurs en région : « pourquoi ne reprenez-vous pas votre liberté ? Pourquoi, face à ces difficultés, à ces lourdeurs que vous dénoncez, et pour des sommes finalement minimes, ne décidez-vous pas de prendre votre indépendance et de mener vos actions par vous-même ? »

La réponse d'un délégué régional est éclairante : « Non, le cadre national est essentiel ; la région a besoin de l'État et veut continuer de s'inscrire dans l'opération nationale « A l'École de la Forêt » pour quatre raisons :

- le label national AEF
- le discours complet et équilibré sur le thème forêt bois qu'AEF garantit
- l'appui financier, logistique et intellectuel que représentent l'animation et la participation des personnels du ministère de l'agriculture et des organismes professionnels forestiers
- l'engagement de l'éducation nationale : AEF est une « voie royale » pour monter des actions d'école avec les enseignants. »

Tout est dit ; la richesse, la pertinence de cette petite opération sont là. Avec ce partenariat Agriculture / Éducation nationale, le ministère chargé de l'agriculture a, dans sa main, un véritable levier par lequel il peut réellement exprimer son engagement et sa responsabilité dans une politique forestière de long terme au service de nos concitoyens.

## **1.6. ... mais des faiblesses perturbantes**

Il n'en reste pas moins que AEF présente, et depuis longtemps, des écueils, des lourdeurs et des rigidités qui agacent, suscitent des tensions et affaiblissent l'opération.

Le rapport Quat'Alyse-Quatenaire déjà cité <sup>(10)</sup> en dressait une liste assez conséquente :

- pénétration et résultats inégaux selon les régions ;
- acquis peu valorisés, projets peu exploités et capitalisés, carence de médiatisation ;
- image peu travaillée, notoriété très inégale selon les régions et les milieux ;
- déficit d'implication voire d'intérêt des partenaires de la filière, surtout à l'aval ;
- importance de l'implication personnelle des correspondants et délégués, baisse du temps de travail disponible, manque de reconnaissance professionnelle ;
- importance de la rotation des personnes, du « turn-over » des correspondants et délégués ;
- problème de conservation de la mémoire des projets et des méthodes ;
- difficultés à monter les projets ;
- concurrence d'autres opérations d'éducation au développement durable ;
- poids et rigidité des procédures administratives, système devenu « lourd et compliqué » ;
- retards de paiement et sommes allouées souvent très modiques ;
- problèmes de portage et d'animation de l'opération, erreur de « distribution » dans les responsabilités de correspondant ou de délégué, perte d'efficacité ;
- difficulté croissante à mettre en œuvre les stages de formation.

Nous avons déjà cité les pistes d'amélioration que le rapport traçait en réponse à ces écueils <sup>(11)</sup>.

Au cours de nos visites en région, ces problèmes nous ont été rappelés sous des formes très voisines ; citons seulement quelques éclairages particuliers :

- « les choses sont devenues plus compliquées pour les enseignants : semaine de 4 jours, circulaires sur les déplacements scolaires, réduction de la formation initiale et de la formation continue... Mener une opération AEF devient lourd par rapport à toutes les charges de l'enseignant, il doit prendre sur son temps libre. »
- « on ne peut plus organiser les stages/séminaires de formation enseignants/forestiers alors qu'ils sont essentiels. »

10 cf. 1.1 ci-dessus

11 cf. 1.1 ci-dessus

- « nous avons un mal fou pour obtenir l'intervention des agents ONF, du coup des projets sont abandonnés faute de la participation d'un professionnel ».
- « il y a une grande instabilité chez les correspondants départementaux de l'éducation nationale, un changement presque chaque année : comment monter un réseau dans ces conditions ? »
- « là où il y a des correspondants motivés, on a des projets ; ailleurs... »
- « il y a une baisse du nombre des projets au fil des ans ; on ne fait pas une politique avec 4 projets ! Il y a un seuil minimal qui est de l'ordre de 10 projets par an. »
- « les limites de capacité de la coopérative scolaire sont très vite atteintes : il faut que le soutien financier arrive dans les délais et que l'avance de 50% soit donnée dès le démarrage du projet. »
- « le calendrier et le processus d'attribution de l'aide ne conviennent pas : l'approbation vient trop tard, la réactivité est trop faible, la règle de trois que l'on doit faire à réception du retour de Paris pose problème aux écoles et peut compromettre la réalisation de projets. »

Notons enfin, dans le prolongement de cette dernière remarque, que le CEZ, établissement chargé du secrétariat national de l'opération entre 1997 et 2012, a vu peu à peu son action de plus en plus détournée vers l'administration et la gestion financière de l'opération au détriment de son animation, de sa valorisation et de l'appui aux acteurs. Nous n'avons pas jugé utile dans ce rapport de revenir plus à fond sur ce point et sur les relations entre le service du ministère en responsabilité de l'opération et la Bergerie de Rambouillet ; nous avons préféré faire le choix de présenter des propositions visant à bien caler les rôles de chacun et à alléger le poids de l'administratif et du financier.

## **1.7. Trouver le « second souffle »**

Une petite opération donc, mais aux effets tout à fait honorables !

Un attachement fort des acteurs, qu'ils soient enseignants ou forestiers : Louis Daubrée l'avait bien anticipé dans sa circulaire de 1906, le « concours le plus dévoué » des forestiers est bien au rendez-vous !

Un financement « boule de neige » très performant avec son coefficient multiplicateur de 4.

Un parfait partage de vue avec le monde de l'éducation : une modernité avant l'heure avec cette pédagogie par projet.

Une formule efficace d'éducation à la forêt et la gestion forestière des élèves bien sûr (« oui, on reconnaît un « enfant AEF » ! ») mais aussi de leur famille et des acteurs locaux associés représentant un nombre total de personnes multiplié par 10.

Une forme de réponse aux grands enjeux du moment, au point que le rapport CESE cite explicitement l'information « auprès des enfants scolarisés ».

Mais une opération lourde, une opération trop repliée sur elle-même, une opération marquant un essoufflement et manquant de visibilité.

Oui, il faut trouver ce fameux « second souffle » appelé déjà en 2002 !

## 2. Refonder « À l'École de la Forêt »

Les propositions qui suivent visent à refonder l'opération et l'installer durablement dans une éducation au développement durable partagée par tous les acteurs.

### 2.1. Réaffirmer les fondements de « AEF » : l'éducation à la forêt et à sa gestion durable

Dans la note qu'il écrivait trois ans après le lancement de l'opération <sup>(12)</sup>, Henri Daburon, le « père » de AEF, exprimait le message des forestiers de la façon suivante : « La protection des milieux forestiers (...) n'est possible que sous deux conditions :

- connaître leur fonctionnement de façon aussi précise que possible, afin de ne pas y engager imprudemment des processus irréversibles d'appauvrissement ou de dégradation,
- en assurer la gestion raisonnée, pour répondre de façon durable et adaptée aux besoins de l'humanité en biens matériels (bois, produits divers) et immatériels (accueil du public, protection des sols, biodiversité, ...).

Il convient donc de faire prendre conscience au public des liens étroits et indispensables qui unissent la protection de la forêt, la production durable de biens par celle-ci, et la gestion nécessaire pour assurer cette production dans de bonnes conditions économiques. »

Participant à une réunion du GICEF <sup>(13)</sup>, il résumait ce propos : « une forêt, ça se protège, mais on ne la protège bien qu'en la gérant et non en la mettant sous cloche » !

« La traduction de ce message face au public scolaire passe par une pédagogie adaptée et spécifique » <sup>(14)</sup> précisait H. Daburon, qui ajoutait lors de cette même réunion : « L'opération se veut décentralisée, adaptée aux conditions locales et, surtout, pérenne. Elle veut encourager un travail de fond et non des opérations « coup de poing » sans lendemain ; elle soutient la mise en œuvre de projets pédagogiques locaux débouchant sur des réalisations concrètes par les enfants. »

Ces fondements, à la fois sur le message et sur la pédagogie, restent pleinement pertinents ; la mise en œuvre de l'opération au long de ces vingt années ne les a nullement démentis.

#### 2.1.1. La pédagogie

L'objectif d'AEF reste bien ainsi de faire découvrir aux élèves le monde de la forêt dans toute sa diversité, de les initier au fonctionnement de l'écosystème forestier, de « les

---

12 Henri Daburon, « A L'ECOLE DE LA FORET » Concepts de base de l'opération, Recommandations pour sa mise en œuvre, juin 1994

13 Assemblée générale ordinaire du Groupe d'Initiatives Comtoises pour l'Éducation Forestière du 30 janvier 1992

14 Note H. Daburon juin 1994 déjà citée

sensibiliser aux différentes fonctions de la forêt ainsi qu'à sa gestion dans une optique de développement durable. L'opération les invite à découvrir de manière active les relations entre les hommes et la forêt, le rôle du milieu forestier dans l'environnement, les produits du bois et ses dérivés, ou encore les métiers qui lui sont liés. » <sup>(15)</sup>

La question a été souvent posée, notamment par l'évaluation à mi-parcours (cf. §1.1), d'élargir l'opération AEF au-delà du primaire vers le collège et le lycée : la mission n'y est pas favorable. Non pas que le besoin ne soit pas bien réel également en collège et en lycée, mais l'organisation et les pratiques de l'enseignement y sont très différentes de ce qu'elles sont en primaire et il faudrait imaginer des pratiques AEF totalement nouvelles. Dans son dimensionnement, AEF ne peut répondre à toutes les ambitions : elle est bien adaptée à l'école primaire, maintenons-la à ce niveau et réunissons les moyens de lui permettre de pleinement s'y épanouir plutôt que de risquer de la perdre dans une expansion mal maîtrisée.

De plus, à ce niveau de l'école primaire, AEF constitue une opération interministérielle d'EDD tout à fait susceptible d'être intégrée dans le « projet d'école ». Il semble en effet à la mission que l'échelle de l'école est plus appropriée que celle de la seule classe car elle accroît les dynamiques dans une commune ou une intercommunalité.

Recommandation n°1 : maintenir l'opération AEF au niveau de l'école primaire où la forme de pédagogie développée par AEF est particulièrement adaptée et privilégier l'inscription d'AEF dans le projet d'école.

### 2.1.2. Du message au projet pédagogique

Le message également reste identique, celui de la protection de la forêt par une gestion durable répondant aux besoins de l'humanité. La grille d'évaluation utilisée par les comités régionaux en reprend les différents éléments ; celle du comité PACA par exemple est ainsi libellée :

« Le projet...

#### **forêt / bois**

- permet une découverte de la forêt
- souligne la multifonctionnalité de la forêt
- permet une découverte du bois
- traduit une compréhension de la nécessité d'une gestion durable
- intègre les métiers de la forêt et du bois
- implique la participation d'un forestier et/ou d'un professionnel du bois

#### **pédagogie**

- correspond à un projet pédagogique affirmé (activités et restitutions envisagées cohérentes avec les objectifs clairement définis)
- entraîne une découverte active de l'environnement proche par l'élève
- s'inscrit dans la durée (déroulement sur l'année, pérennité des réalisations concrètes, transmission de traces, ...)

#### **ouverture**

- s'ouvre à un partenariat diversifié. »

Pour chacun de ces items, le projet est noté \*\*\*, \*\*, \*, hors ; et une cotation globale est attribuée au projet pour décision par le comité régional et attribution ou non du label AEF.

A l'issue de nos rencontres, nous proposons d'ajouter trois items dans cette grille :

- au titre des critères forêt / bois :

« - initie à la complexité du milieu forestier, à l'approche systémique des interactions »

Cet aspect est implicitement inclus dans l'item « découverte de la forêt », mais il conviendrait de le préciser tant il est prégnant. En effet, un acte de gestion, orienté vers un objectif bien défini, a également des effets sur d'autres compartiments de l'écosystème forestier.

« - ouvre sur les services écosystémiques rendus par la forêt (carbone, eau, ...)

Certes, la « multifonctionnalité » inclut l'ensemble des usages de la forêt, mais aujourd'hui, dans le prolongement du Grenelle de l'environnement et face aux débats sur les changements climatiques il nous paraît souhaitable d'être plus explicite et, à côté de la fonction de production d'un bois indispensable à notre société pour ses usages en construction/ameublement et comme source d'énergie, de citer les rôles de la forêt dans la lutte contre le réchauffement climatique (fonction pompe à carbone), dans la protection de la qualité de l'eau, et autres services écosystémiques.

- au titre des critères d'ouverture :

« - ouvre sur les valeurs de solidarité et d'écocitoyenneté »

Cette dimension nous a systématiquement été présentée par nos interlocuteurs. Le travail pédagogique sur la forêt introduit la notion du temps, la solidarité au sein de l'école ou avec l'extérieur, la responsabilité,... Ceci est une richesse de l'opération ; il nous paraît utile de le manifester en l'inscrivant dans la grille de critères.

Recommandation n°2 : réaffirmer les fondements de l'opération « A l'École de la Forêt » en précisant ses trois objectifs majeurs que sont la connaissance de la filière forêt bois, la pédagogie par projet et le partenariat.

C'est sur l'ensemble de ces fondements ainsi revisités qu'il conviendra d'élaborer le cadre évaluatif qui permettra, à une échéance à définir, d'assurer une évaluation de l'opération plus rigoureuse que celle que nous effectuons ici. Ce devrait être une des premières tâches de la commission nationale : il s'agira pour cela, à partir des grands axes rappelés ci-dessus, de préciser les objectifs que retiennent les partenaires nationaux et d'identifier les indicateurs et les outils permettant d'en suivre l'évolution.

On le sait, l'évaluation dans le domaine des actions pédagogiques est une question délicate ; la commission nationale pourrait donc créer un groupe de travail restreint chargé, sur la base des objectifs clairement définis par les porteurs de l'opération, de mener cette réflexion sur l'évaluation de l'opération et d'identifier des indicateurs pertinents, faciles à renseigner et suffisamment souples pour prendre en compte les spécificités régionales et locales de mise en œuvre de l'opération.

## **2.2. Ouvrir l'opération : un portage partenarial renforcé**

L'idée n'en est pas nouvelle : elle a notamment été exprimée lors de l'évaluation après 10

ans. Elle prend aujourd'hui une acuité plus forte encore. Le caractère interministériel de l'opération est une richesse unanimement soulignée mais, aujourd'hui, AEF peut-elle continuer de n'être que la seule « affaire » de l'agriculture et de l'éducation nationale ? Alors-même que l'éducation au développement durable (EDD) relève du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie (MEDDE) et que ces deux ministères ont noué déjà dans ce cadre de nombreux partenariats. Alors-même qu'en région, à l'image de ce qu'a mis en place la Franche-Comté avec le GICEF, nous notons la richesse et l'efficacité d'une équipe largement ouverte.

Dans ce contexte, nous recommandons, sur la base du socle que nous venons de rappeler ci-dessus, l'ouverture de l'opération à la fois au niveau national et au niveau régional.

Au plan national nous suggérons ainsi de proposer aux deux acteurs suivants de rejoindre l'opération dans son acte de refondation :

- le ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie (MEDDE) : au côté du ministère de l'agriculture, en charge de la politique de la forêt, il nous paraît souhaitable que le ministère chargé de l'écologie soit partie prenante de l'opération. Nous l'avons dit, le MEDDE est en charge de l'éducation au développement durable et travaille déjà beaucoup dans ce registre dans les écoles avec le ministère de l'éducation nationale. De plus, le MEDDE est porteur des politiques de la biodiversité et, plus largement, des services environnementaux, dimensions dont nous avons souhaité qu'elles soient plus explicitement affirmées dans le cadre de la multifonctionnalité de la forêt ;
- l'interprofession nationale France Bois Forêt (FBF) : elle représente l'ensemble des acteurs de la forêt et de l'amont de la filière forêt bois. Un important volet de son action est consacré à la communication, communication générique et communication produits, communication grand public mais aussi communication vers les scolaires. FBF a ainsi rédigé de très intéressants documents à destination des enfants des écoles, des collèges et tout récemment, des lycées. A l'École de la Forêt viendrait naturellement compléter et élargir son champ d'action, et répondre au souhait exprimé par le rapport CESE d'intégrer « les enfants scolarisés » dans les « campagnes d'information ».

Nous suggérons également qu'au titre du ministère en charge de l'agriculture et de la forêt, la DGER, direction centrale en charge de l'enseignement agricole, participe au pilotage de l'opération : cela permettrait de renforcer les liens avec les établissements d'enseignement agricole dans l'objectif, en particulier, de mettre en place ces formules de tutorat ou de parrainage des enfants des classes AEF par des étudiants en brevet de technicien supérieur agricole (BTSA), dans les options « Gestion forestière » (GF) ou « Gestion et protection de la nature » (GPN) ou des élèves-ingénieurs des écoles forestières ou du bois.

La composition de la commission nationale devra donc être enrichie (cf. Chapitre 2.6. « La gouvernance »).

Au plan régional, la même ouverture nous paraît souhaitable. Le GICEF, en Franche-Comté, créé dès le démarrage de l'opération (octobre 1991), intègre dans ses membres la

DIREN -aujourd'hui DREAL- ainsi que l'interprofession régionale ADIB : nous voulons inviter l'ensemble des comités régionaux à s'ouvrir à ces deux structures ainsi qu'aux collectivités locales, qui sont un acteur essentiel et peuvent le devenir plus encore, et aux partenaires professionnels qui pourraient apporter leur contribution à la mise en œuvre d'AEF dans l'esprit que nous confirmerons dans le chapitre qui suit d'une implication de tous les forestiers.

Enfin, l'évocation des services environnementaux de la forêt que nous reprenions plus haut a amené une région à proposer l'intéressante idée d'intégrer dans le comité régional des organismes porteurs de ces questions comme l'ADEME ou l'Agence de l'eau.

Recommandation n°3 : ouvrir l'opération au plan national, au MEDDE et à France Bois Forêt et au plan régional, aux collectivités locales, à la DREAL et à la profession.

### **2.3. Renforcer l'implication des forestiers : « AEF, c'est l'affaire de toute la communauté forêt bois »**

L'information du public, la présentation générale de la forêt et du bois, de leurs spécificités et de leurs qualités en vue de l'adhésion de nos concitoyens à la gestion forestière durable, ce registre fait partie des « grandes causes » des professionnels de la forêt et du bois ; et, comme le note le tout récent rapport du CESE, il commence avec les « enfants scolarisés ».

Ici, comme dans le secteur de la santé des forêts, tous les forestiers sont concernés et doivent s'impliquer à travers des actions cohérentes et coordonnées : pour atteindre les grands objectifs « grenelliens » du « produire plus tout en préservant mieux » et pour développer fortement l'usage du bois dans l'énergie et dans la construction, « nous devons avoir nos concitoyens avec nous » !

En s'adressant aux jeunes enfants et, à travers eux, à leurs parents et leur famille, aux enseignants, à tous leurs proches et, notamment en milieu rural, cela signifie tous les habitants de la commune (cf. le fameux facteur 10 !), l'opération partenariale AEF est un véritable atout : il convient de le valoriser pleinement.

C'est dans cet esprit que nous proposons l'implication de **tous** les professionnels de la forêt et du bois. Et dans cette communauté professionnelle, nous intégrons également les professionnels de demain ainsi que les organismes associés qui sont également porteurs du message de la gestion forestière durable.

Nous définissons donc cette communauté professionnelle « À l'École de la Forêt » de la façon suivante :

- les forestiers privés et publics,
- les professionnels de l'aval,
- les structures d'animation type « maison de la forêt » dès lors que, comme les maisons de la communauté de l'agglomération Rouen-Elbeuf-Austreberthe (CREA), elles sont porteuses du message AEF, ou les centres permanents d'initiatives pour l'environnement (CPIE) lorsque, de la même façon et comme cela se passe en Franche-Comté, le CPIE est porteur de ce message AEF. Dans chacun de ces cas, des accords de partenariat seront établis entre le comité régional AEF et le centre

d'initiation ; et nous recommandons que, chaque année, à l'image de la très belle journée de regroupement de classes AEF et de professionnels autour de la présentation d'une machine d'abattage sur le site de la Maison des forêts de Saint Étienne du Rouvray, une journée de rencontre/formation commune soit organisée pour « nourrir » cette complémentarité.

- les professionnels de demain (élèves ou étudiants des établissements de formation du MAAF dans le champ correspondant, en particulier étudiants des BTSA Gestion et protection de la nature (GPN) ou Gestion forestière (GF). Cette implication des étudiants dans l'opération s'inscrira dans leur cursus de formation à travers, par exemple pour les étudiants des BTSA GPN et GF, dans les projets tutorés ou les modules d'initiative locale (MIL) ; un cadrage en sera établi avec la DGER.

Ajoutons que, lors du colloque « La forêt, le bois, les hommes » qu'elles ont proposé le 26 novembre 2011 dans le cadre du salon européen de l'Éducation, porte de Versailles à Paris, les associations forestières organisatrices (<sup>16</sup>) ont confirmé qu'elles étaient prêtes à se mobiliser pour apporter leur participation à ce travail d'éducation de nos jeunes concitoyens.

Une « communauté » donc élargie qui a le double avantage de fédérer l'ensemble des acteurs sur un même message, une même action éducative, et de fixer l'investissement temps de chacun à un niveau en phase avec ses moyens. La composition de cette « communauté d'acteurs » devra être fixée par chaque comité régional ; et la participation de chaque partenaire sera précisée lors de la réunion annuelle du comité régional d'étude et labellisation des projets.

A travers les sessions de formation continue (cf. 2.4.) auxquelles ils seront invités à participer au côté de leurs collègues enseignants, ces professionnels de la forêt et du bois bénéficieront d'un retour en terme de « professionnalisation en pédagogie sur les thèmes forêt / bois » qui leur sera précieux dans les autres activités d'information du public qu'ils pourront avoir à mener.

Recommandation n°4 : renforcer l'implication des professionnels de la forêt et du bois à travers la participation de l'ensemble des organismes forêt bois, inclus les structures d'animation et les établissements de formation dans le domaine forêt bois (écoles d'ingénieurs, établissements d'enseignement agricole niveau BTSA).

## **2.4. Renforcer les coopérations avec l'éducation nationale**

Le gouvernement fait de l'enseignement primaire une de ses priorités pour l'avenir de la jeunesse, le redressement du pays, son développement culturel, social et économique. Dans ce contexte, il paraît utile que le ministère chargé de préparer et de mettre en œuvre la politique du gouvernement dans le domaine de la forêt et du bois puisse renforcer sa coopération avec le ministère de l'éducation nationale sur les questions de l'éducation à la forêt et à sa gestion durable.

Plusieurs propositions concrètes peuvent être formulées à cet égard.

16 Association Française des Eaux et Forêts (AFEF) ; Groupe d'Histoire des Forêts Françaises (GHFF) ; Association pour l'Interaction entre Forestiers (AIF) ; Fédération Nationale des Sociétés des Amis des Forêts (FNSAF) ; Société Forestière de Franche-Comté (SFFC) ; SILVA Arbres, Forêts et Sociétés ; Forêt Méditerranéenne.

### 2.4.1. Apporter une expertise aux réseaux du ministère de l'éducation nationale

Au niveau départemental, les directeurs académiques des services de l'éducation nationale (DASEN) qui ont la qualité de chef de service déconcentré réunissent dans leurs équipes les inspecteurs de l'enseignement primaire. Ces inspecteurs sont notamment chargés d'impulser la politique éducative départementale. Dans chaque DASEN, un inspecteur est désigné correspondant « sciences ». Ce réseau d'inspecteurs de l'éducation nationale « sciences » pourrait utilement être mobilisé sur le renouveau de l'opération AEF, sous la coordination de l'inspection générale de l'éducation nationale qui les réunit une fois par an, en lien avec la direction générale de l'enseignement scolaire (DGESCO).

L'éducation scientifique des élèves scolarisés à l'école primaire peut faire l'objet de coopérations entre les ministères techniques (MAAF et MEDDE) et le ministère de l'éducation nationale. Ainsi, la DGPAAT, en charge de la politique forestière, pourrait être amenée à faire bénéficier de son expertise le réseau d'inspecteurs « sciences ». Le MAAF et le MEDDE pourraient renforcer leur informations à destination de ce réseau de façon à ce que ces professionnels de l'éducation puissent les utiliser à des fins pédagogiques et servir de relais avec les écoles sur le terrain. Les inspecteurs « sciences » auraient ainsi vocation à devenir les correspondants AEF départementaux au titre de l'éducation nationale.

Recommandation n°5 : impliquer les inspecteurs « sciences » au réseau AEF en leur confiant la responsabilité de correspondant départemental.

### 2.4.2. Mettre en place un appui scientifique par des étudiants

Depuis 2010, il existe au ministère de l'éducation nationale un dispositif appelé « Accompagnement en science et technologie à l'école primaire » (ASTEP). Des scientifiques de métier ou des étudiants en sciences (écoles des Mines par exemple) assurent un rôle d'accompagnateur des enseignants avec pour objectif de les aider dans la programmation et la mise en œuvre d'une démarche scientifique conforme aux programmes de l'école primaire. Ils sont ainsi amenés à présenter, expliciter des savoirs et savoir-faire scientifiques, à stimuler la curiosité, l'esprit critique et l'autonomie des élèves, à aider à la mise en œuvre de la démarche d'investigation conduite sous la responsabilité de l'enseignant...

Des étudiants en établissements d'enseignement dépendant du MAAF sur les thématiques de la filière forêt / bois, pourraient participer au dispositif ASTEP. Ainsi, les élèves-ingénieurs forestiers (par exemple, à Agro Paris Tech, site de Nancy ou à l'École supérieure du bois à Nantes) ou encore les élèves en brevet de technicien supérieur agricole (BTSA), dans les options « Gestion forestière » (GF) ou « Gestion et protection de la nature » (GPN) pourraient être associés. Il convient de noter que le BTSA GF fait l'objet de préparation par la voie scolaire, par l'apprentissage ou par la voie de la formation continue dans 14 établissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricoles (EPLEFPA) implantés sur le territoire (Franche Comté, Limousin,

Auvergne, ...). En ce qui concerne le BTSA GPN, il est également préparé par les trois voies de formation (initiale, apprentissage, continue). Ces formations sont proposées par 23 EPLEFPA répartis dans 17 régions métropolitaines et en outre-mer.

Pour la mise en œuvre de l'ASTEP par ces étudiants, la DGER devrait informer les établissements concernés, leur expliciter le dispositif et les mettre en relation avec le MEN. La DGER pourrait également proposer un cadre et un appui pour la création d'un module d'initiative locale (MIL) dans les BTSA afin d'inciter les apprenants à s'investir dans l'accompagnement aux démarches scientifiques sur la thématique forêt / bois, dans le cadre d'une opération AEF renouvelée. Cet accompagnement serait également valorisant pour les étudiants concernés. Enfin, l'intégration d'étudiants des établissements du MAAF dans le dispositif permettrait de renforcer les occasions de travail en commun et les synergies avec le ministère de l'éducation nationale.

Recommandation n°6 : mettre en place un appui scientifique aux projets portés par les classes et écoles à travers les étudiants ingénieurs forêt bois ou BTSA en les intégrant au réseau ASTEP.

### 2.4.3. Développer les formations continues mixtes « enseignants / forestiers »

Afin que les deux mondes professionnels s'approprient une culture commune, il est intéressant qu'ils puissent bénéficier ensemble de formation. Celle-ci peut contribuer à un enrichissement mutuel des deux publics complémentaires que sont d'une part les enseignants et d'autre part les forestiers. De plus, conduite sous forme de formation-action, elle peut contribuer à l'élaboration d'outils, de « mallettes » pédagogiques qui seront ensuite utilisées comme ressources dans les écoles. Cette formation qui permet à chacun de progresser est considérée comme un atout par ceux qui l'ont pratiquée dans les opérations AEF au cours de ces dernières années.

Il convient de développer l'organisation de telles formations brassant les deux types de publics, permettant aux forestiers de développer leurs capacités en pédagogie et aux enseignants leurs compétences en matière de forêt. La politique de formation professionnelle des personnels enseignants qui sera mise en œuvre dans le cadre de la future loi de 2013 pour la refondation de l'école de la République devrait pouvoir améliorer cette professionnalisation.

Recommandation n°7 : développer les sessions de formation continue mixtes enseignants et forestiers d'une journée ou, si possible, de deux journées par an.

## 2.5. Donner de la résonance à l'opération

Petite, l'opération AEF l'est aussi par la visibilité qui est la sienne aujourd'hui, nous l'avons dit.

Chaque action fait, à coup sûr, l'objet d'un article dans le journal local mais l'audience de tels articles reste restreinte. Ces articles, ni même les quelques sujets TV sur telle ou telle

action, ne s'agrègent au point de faire exister AEF au niveau régional, encore moins au niveau national. Quelques exceptions existent certes : la région Provence Alpes Côte d'Azur où, appuyé par le Conseil régional, le comité régional assure une véritable information sur l'opération, en particulier avec la très intéressante journée annuelle à l'hôtel de région à Marseille ou la région Franche-Comté avec les publications réalisées par le GICEF nombreuses et de très grande qualité (il faut absolument lire la BD : « Le grand secret » !). De même, plusieurs comités régionaux publient chaque année un bulletin de liaison (« 1, 2, 3, Nous irons au bois » en Franche-Comté) ou un véritable journal (« A l'école de la forêt » en PACA) qui confortent les liens entre les acteurs, nourrissent l'esprit réseau et, au-delà, diffusent de l'information sur l'opération. Mais, en règle générale, AEF reste une affaire d'initiés !

Ce point doit être revu. Pour rendre justice à AEF et rendre justice à l'ensemble de ses acteurs, certes. Mais surtout pour le bénéfice même de l'opération et l'amplification de ses résultats : en valorisant les actions qu'elle mène, en les mettant sur la place publique, en leur donnant de l'audience, on contribuera à étendre le message AEF et à accroître son impact ; à susciter de nouvelles vocations contribuant également à cet effet boule de neige.

Dans ce but, nous proposons trois pistes :

- le vecteur du site internet national : le site web AEF doit être le lieu de référence de présentation et de valorisation des actions AEF. Un mode d'alimentation devra en être fixé avec les comités régionaux : plan-type de présentation des actions, mode de sélection des actions à présenter, classement de ces actions sur le site... L'objectif est d'inscrire ce site comme un outil d'appui pédagogique offrant au visiteur intéressé des exemples pédagogiques dont il pourra s'inspirer pour son propre projet. Le site doit contribuer à l'excellence des opérations d'éducation au développement durable dans le registre de la forêt.

Le site web devra évidemment être référencé sur les sites des partenaires, ceux de l'éducation nationale (le site EDUSCOL, le site du CRDP d'Amiens spécialisé dans les ressources EDD, notamment), du MAAF, du MEDDE, et des partenaires professionnels, France Bois Forêt, ONF, Forestiers privés de France, etc.

Recommandation n°8 : transformer le site internet AEF en un véritable support de communication et de ressources pédagogiques.

- une approche territoriale : la formule d'une approche groupée intégrée à une stratégie locale de développement forestier accroît les moyens d'action, que nous avons vue à l'œuvre en Rhône-Alpes, amplifie la dynamique et donne de la visibilité à l'opération. Elle mérite d'être encouragée tout en veillant bien à ne pas évoluer vers une formule type « produit clé en mains » qui serait tout à fait contraire à l'esprit AEF. Il est évidemment essentiel aussi de conserver toutes les dimensions AEF à la fois sous l'angle de l'interministérialité, du message et de la pédagogie par projet...

Dans ce but, nous proposons que les DRAAF communiquent aux territoires de leur région porteurs d'une stratégie locale de développement forestier (SLDF) le cahier des charges AEF et les invitent à envisager la mise en place d'une opération AEF dans le cadre de leur

SLDF.

Recommandation n°9 : inviter les DRAAF à proposer aux territoires porteurs d'une stratégie locale de développement forestier (SLDF) d'y intégrer un projet AEF.

- une journée nationale : ici, c'est la formule adoptée en PACA que nous voudrions décalquer au niveau national à travers une journée de regroupement sur le thème AEF avec présentation d'une action par région sélectionnée par chaque comité régional selon des critères qui pourraient être définis chaque année. Cette journée réunirait donc une classe AEF par région, des représentants des ministères partenaires, des responsables de l'éducation nationale et de la filière forêt bois ainsi que des personnes intéressées. Elle serait conçue comme un échange à bénéfice réciproque, entre les enfants qui présenteraient leur action et les « grands acteurs » qui présenteraient des communications dans leurs registres d'activité. Nous suggérons que cette journée se tienne au Sénat : traiter de la forêt et de l'éducation au développement durable devant de jeunes enfants de toutes les régions de France, dans cette Haute assemblée qui est particulièrement le lieu d'expression de la France rurale, nous semble-t-il, aurait du sens et du poids.

Recommandation n°10 : organiser chaque année au Sénat une journée nationale AEF de promotion et d'échanges.

## **2.6. Redéfinir la gouvernance de « AEF »**

Ouverture, simplification, responsabilisation sont les mots-clés des propositions que nous faisons ici pour redéfinir la gouvernance de l'opération partenariale « A l'École de la Forêt ».

### **2.6.1. La gouvernance nationale**

L'acte fondateur de l'opération « A l'École de la Forêt » est cette décision commune des deux ministres de l'agriculture et de la forêt et de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports traduite par la lettre du 7 mars 1990 et la circulaire du 9 janvier 1991 <sup>(17)</sup>. Nous proposons de renouveler ce texte partenarial en l'élargissant au MEDDE et à France Bois Forêt.

La gouvernance de l'opération doit donc être une gouvernance partagée ; les décisions seront prises en commun au sein d'une commission nationale partenariale, la commission nationale AEF. La sous-direction de la forêt et du bois (SDFB) de la DGPAAT assurera, à travers le chef du bureau où sera localisée l'opération, une maîtrise d'ouvrage déléguée au nom de la commission nationale.

- composition :

La commission nationale AEF réunira donc les quatre partenaires.

Pour le MAAF : le DGPAAT ou son représentant le sous-directeur de la forêt et du bois, le

---

17 Lettre du 7 mars 1990 de Henri Nallet, ministre de l'agriculture et de la forêt, et Lionel Jospin, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, à Henri Daburon, ingénieur en chef du génie rural, des eaux et des forêts, chargé de définir le projet qui deviendra AEF ; circulaire du 9 janvier 1991 déjà citée (note bas de page n°1) des ministres Louis Mermaz et Lionel Jospin.

DGER ou son représentant et un membre du CGAAER. Pour le MEN : le DGESCO ou son représentant le sous-directeur des écoles et des collèges, l'inspecteur général « sciences » au sein de l'inspection générale de l'éducation nationale et le haut fonctionnaire au développement durable. Pour le MEDDE et pour France Bois Forêt, il conviendra d'identifier le ou les représentants à l'occasion du contact qui sera pris avec eux pour leur proposer de rejoindre AEF.

Le chef du bureau de la SDFB en charge de l'opération ainsi que le représentant de l'organisme titulaire du secrétariat national de l'opération participeront également aux travaux de la commission, le second en assurant le secrétariat.

- rôle et mode de fonctionnement :

Structure légère, la commission nationale assurera l'animation générale de l'opération ; elle s'appuiera sur le réseau AEF composé comme aujourd'hui des comités régionaux AEF et des binômes des délégués régionaux et des correspondants départementaux.

Elle définira son mode de fonctionnement et son rythme de réunion. Il semble à la mission que le rythme actuel de deux réunions annuelles est bien adapté, une réunion en octobre pour arrêter le programme de l'année et lancer les actions nationales que ce programme comprendra ; une réunion en février/mars pour dresser le bilan de l'année précédente, préciser les modalités de la campagne de la nouvelle année et répartir les allocations aux comités régionaux. Bien sûr, les membres de la commission participeront à la journée nationale AEF.

Sous l'autorité du bureau compétent de la SDFB, le secrétariat de la commission nationale sera assuré par l'organisme en charge du secrétariat national de l'opération.

Recommandation n°11 : organiser la gouvernance nationale de l'opération à travers une commission nationale réunissant le MAAF, le MEN, le MEDDE et France Bois Forêt et animée au nom du MAAF par la sous-direction de la forêt et du bois.

## 2.6.2. Le secrétariat national de l'opération AEF

Nous partageons la conviction exprimée par tous nos interlocuteurs qu'il faut un secrétariat national. La mission de ce secrétariat national est avant tout d'assurer la tête du réseau AEF, opération éminemment déconcentrée, opération qui se traduit par un foisonnement de « petits » projets mis en œuvre par de nombreux acteurs : le secrétariat national est là pour créer la connexion et la cohérence entre toutes ces initiatives, pour veiller au respect des grandes règles de AEF, pour apporter un appui aux acteurs pour le pilotage régional, le montage de projets, l'organisation des sessions de formation continue ou de rencontres interrégionales et, bien sûr et plus qu'aujourd'hui, pour assurer une véritable communication sur l'opération et mettre en valeur l'action menée.

A ce titre, le secrétariat national aura en particulier en charge la gestion du site internet et l'organisation de la journée annuelle AEF proposée plus haut (cf. 2.5). Les modalités de la communication à mener, au niveau national comme aux niveaux européen et international seront précisées sur la base du plan de communication qu'arrêtera la commission nationale dans ses premières séances.

La fonction d'appui aux acteurs et donc de lieu de ressources pédagogiques impartie au secrétariat national sera calée au terme d'une réflexion menée avec le MEN et le CRDP d'Amiens qui, nous l'avons signalé au chapitre 2.5, a une mission sur les ressources EDD.

Le secrétariat national assurera le secrétariat de la commission nationale.

En revanche, les questions administratives et financières de l'opération seront directement gérées par le bureau compétent de la SDFB et les services du ministère : les propositions que nous faisons ci-dessous devraient les alléger de façon notable.

Reste la question de l'identification de l'organisme à qui sera confiée cette mission de secrétariat national. Nous proposons que sur la base de ce qui précède, un cahier des charges décrivant la mission soit rédigé et qu'une consultation soit ouverte par la SDFB pour proposer cette mission pour une durée de 5 ans.

On peut imaginer que l'interprofession France Bois Forêt, entrant dans le partenariat de l'opération, puisse être intéressée par la mission, soit en direct, soit à travers l'opérateur privilégié de la filière pour la communication, le Comité national pour le développement du bois (CNDB). D'autres organismes pourront être intéressés.

Recommandation n°12 : mettre en place, après sélection par appel à proposition, un secrétariat national tête du réseau AEF.

### 2.6.3. Le fonctionnement général

Nous traduisons l'objectif de simplification par le renforcement du rôle du comité régional. Le processus d'allocation des aides est aujourd'hui dénoncé par tous ; nous proposons de le renverser de la façon suivante :

- L'appel à projets est lancé au mois de mars ; dès ce moment-là, le comité régional connaît son enveloppe : elle lui est attribuée d'avance sur base forfaitaire à partir du compte-rendu de l'année précédente.
- Le comité régional AEF garde sa délégation de pouvoir allouer ou non le label, il veille strictement au respect du cahier des charges AEF comme il le fait aujourd'hui mais il reçoit en plus la capacité de fixer le montant de l'aide pour chaque projet dans le respect de son enveloppe. Il rend compte à la commission nationale en envoyant son tableau des projets et des aides.
- Les projets remontent au comité régional pour mi-juin de sorte qu'il puisse se réunir et statuer avant les vacances. Il décide de l'attribution du label et des aides et en informe aussitôt les écoles qui ont ainsi connaissance de ce qu'elles vont pouvoir faire avant de partir en congé ; dès la rentrée, les enseignants confirment s'ils font le projet (cf. les éventuelles mutations), peaufinent le projet et peuvent le démarrer très tôt après la rentrée (important en montagne où la neige va vite bloquer toute possibilité d'aller sur le terrain).
- La commission nationale se tient en octobre, enregistre les remontées des régions, constitue le tableau national des actions ; lors de sa séance de printemps, sur la base des comptes-rendus des opérations de l'année écoulée, elle cale la répartition des allocations régionales pour l'année scolaire à venir.

Cette formule d'allocation préalable de l'enveloppe régionale règle la question d'un éventuel montant forfaitaire d'aide au projet : le comité régional fait à sa guise. De la même façon que la commission nationale s'en remet au comité régional pour l'examen des projets et l'attribution du label, elle lui exprime sa confiance sur l'attribution de l'aide financière dans le respect de l'enveloppe globale qu'elle lui alloue sur la base du bilan de son action l'année précédente. Dans ce même esprit de confiance et de responsabilisation, les règles d'identification des dépenses subventionnables ou non-

subventionnables sont supprimées : au comité régional d'apprécier les montants qui sont nécessaires à l'école pour que le projet dont elle sanctionne l'intérêt par l'attribution du label puisse se réaliser.

La formule en vigueur aujourd'hui d'un organisme régional support financier est confirmée à charge pour le comité régional d'identifier cet organisme et de conventionner avec lui. Comme c'est le cas actuellement, cet organisme pourra être une structure propre créée dans ce but comme le GICEF en Franche-Comté, un établissement d'enseignement agricole, un OCCE, une interprofession régionale, etc. La rémunération de cet organisme est maintenue comme aujourd'hui au taux forfaitaire de 5%.

Recommandation n°13 : déconcentrer largement le fonctionnement de l'opération sur les comités régionaux en confiant à ceux-ci la responsabilité d'attribuer non seulement le label AEF mais aussi l'aide financière nationale sur la base de l'allocation préalable d'une enveloppe régionale par la commission nationale.

#### 2.6.4. Les financements

En période de contraintes budgétaires fortes, disions nous plus haut (cf. 1.2.1), il importe de regarder chaque dépense avec attention. Au plan national, les ouvertures que nous proposons pourraient s'accompagner de quelques ressources pécuniaires nouvelles. Du MEDDE dans le cadre de ses actions au titre de l'EDD ; ou de France Bois Forêt, qui consacre une part élevée de son budget aux actions de communication et pourrait y ajouter, à l'instar de ce qu'elle a fait avec l'édition de documents pédagogiques en direction des écoles, des collèges et des lycées, une ligne pluriannuelle dédiée à AEF.

Pour autant, nous ne proposons pas d'accroître l'enveloppe financière dédiée à l'opération, hormis la somme qui sera nécessaire pour l'organisation de la journée nationale annuelle et que nous évaluons à 50 k€.

Ici, nous voulons évoquer aussi la voie du mécénat. La Fondation pour l'éducation à l'environnement en Europe (FEEE) a monté en 2011 avec France Bois Forêt, Toyota France et les Éditions Nathan une campagne « Plus d'arbres, plus de vie » essentiellement axée sur des plantations d'arbres par des enfants, et l'a renouvelée en 2012. FEEE a contacté AEF pour étudier si un rapprochement serait envisageable : au plan national, AEF n'a pas donné suite ; mais, sur le terrain, des projets AEF ont bénéficié de l'appui de cette campagne à l'occasion de contacts locaux. La question reste posée. La brochure éditée par FEEE avec une participation intellectuelle très forte de FBF et de Nathan confirme que le message de cette campagne est bien celui de l'opération AEF. La présence d'une grande marque automobile étrangère évidemment ne correspond pas immédiatement à ce que l'on pourrait souhaiter... Pour autant, il semble à la mission qu'à tout le moins il serait légitime de rencontrer FEEE et de voir avec elle comment une complémentarité pourrait être envisagée.

Plus généralement, nous suggérons de ne pas récuser a priori toute forme de mécénat. Des actions intéressantes peuvent être montées dans ce cadre ; le MEN en connaît déjà. Mais une très grande prudence s'impose et il est essentiel de très précisément cadrer en amont les éléments et formes de communication que l'action comprendra. Un mécénat engageant l'opération au niveau national ne pourra ainsi être envisagé qu'avec l'accord explicite de la commission nationale.

Au plan régional, convenons là encore que la décision relève du comité régional, lequel sera invité à la même prudence.

Au même plan régional, nous suggérons que les comités régionaux AEF se saisissent pleinement de l'esprit d'ouverture que nous prônons dans cette refondation d'AEF en particulier en direction des collectivités territoriales et, singulièrement, des régions. Le conseil régional PACA apporte à l'opération un appui décisif et, dans cette région, AEF s'épanouit de façon très remarquable. En Ile-de-France où AEF est « bien discrète » alors que les besoins sont immenses, on pourrait imaginer une participation de l'agence régionale des Espaces Verts, structure régionale qui poursuit des objectifs proches et représente un vivier de professionnels qui serait bienvenu.

Recommandation n°14 : arrêter en commission nationale la participation de chacun des quatre partenaires nationaux, notamment leur participation financière et statuer sur les éventuels mécénats associés à l'opération.

## **2.7. Relancer l'opération « A l'École de la Forêt »**

Face aux nombreuses questions et à l'inquiétude qui remontent du terrain et après une année de « mise en sommeil », il est évidemment nécessaire d'organiser une communication claire et forte pour manifester la relance et la refondation de l'opération « A l'École de la Forêt ».

Nous proposons que ce signal politique fort se traduise par une circulaire tri-partite, MEN, MAAF, MEDDE, à l'élaboration et à la signature de laquelle France Bois Forêt sera bien sûr associée, pour rappeler les objectifs, les fondements et les modalités de l'opération. Dès lors que l'accord aura été conclu entre les quatre partenaires pour porter dorénavant l'opération sur les bases ici proposées, les termes de cette communication devront être arrêtés.

Nous suggérons l'organisation d'une journée de réunion de présentation et de dialogue regroupant, autour des quatre partenaires nationaux, les représentants des organismes partenaires de la forêt et du bois, des collectivités territoriales et des comités régionaux et se concluant par une conférence de presse et par la diffusion par chacun des quatre partenaires de la circulaire de refondation.

Recommandation n°15 : diffuser une circulaire nationale de refondation et de relance de l'opération AEF qui fera l'objet d'une présentation en commun et d'un envoi simultané par les quatre partenaires nationaux.

## Conclusion

Changer le regard de nos concitoyens sur la forêt, la gestion forestière et le bois ! Cette ambition n'est pas nouvelle ; dans notre monde de plus en plus citoyen, elle est de plus en plus importante, de plus en plus nécessaire, et elle concerne tous les forestiers et membres de la filière forêt bois.

Les professionnels de la filière mènent dans ce but différentes actions d'éducation, de communication, d'information, de lobbying, etc. soit indépendamment dans le cadre de leur stratégie d'établissement soit de façon collective à travers les interprofessions au niveau national ou régional.

A son petit niveau, mais en touchant chaque année d'une façon forte 27 000 élèves et de fait, par le jeu du « facteur 10 », 250 à 300 000 personnes (enseignants, familles, habitants, ...), « À l'École de la Forêt » concourt à cet objectif d'éduquer des éco-citoyens mieux informés, mieux sensibilisés, mieux respectueux sur la nature et le développement durable. « À l'École de la Forêt » constitue un investissement sur le long terme.

Dans cette logique, la participation des organismes forestiers est légitime, naturelle et d'intérêt général : la formation de nos enfants, adultes de demain, est de l'intérêt et de la responsabilité de tous les acteurs de la filière. L'objectif de développer la gestion forestière et la récolte de bois, la transformation et la valorisation locale du bois, les maisons bois et le bois énergie, imposent en effet une adhésion de nos concitoyens qu'il s'agit de construire pas à pas.

« À l'École de la Forêt », par le partenariat qu'elle met en place autour du noyau « ministère de l'agriculture / ministère de l'éducation nationale, par le message d'une gestion forestière durable en phase avec notre époque qu'elle développe, par sa pédagogie de projet par l'action, par les rencontres avec les professionnels de la forêt et du bois, constitue un vecteur d'action précieux, peu coûteux et pertinent. Et qui s'organise dans un long terme bien classique du monde forestier !

« À l'École de la Forêt » est l'affaire de tous. Elle n'est pas une opération coûteuse et consommatrice de temps, elle constitue un investissement productif à peu de frais. Elle est une chance pour les organismes de la filière.

Confrontée au cap de ses 20 ans, « À l'École de la Forêt » doit opérer sa mue et prendre sa pleine dimension dans la durée, s'inscrire en dur dans le calendrier des organismes forestiers et dans les projets pédagogiques des enseignants : les modifications que nous proposons dans le présent rapport doivent permettre à la chrysalide de devenir pleinement papillon.

**Signatures des auteurs**

# Annexes

# Annexe 1 : Lettre de mission



## MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'ALIMENTATION, DE LA PÊCHE, DE LA RURALITÉ ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Direction générale des politiques agricole,  
agroalimentaire et des territoires

Le Directeur général

3, rue Barbet de Jouy  
75349 Paris 07 SP

N/Réf : CI 0631399

Tél : 0149554701

Email : eric.allain@agriculture.gouv.fr

Monsieur le Vice-Président du Conseil Général de  
l'Alimentation, de l'Agriculture, et des Espaces

Ruraux

251, rue de Vaugirard  
75732 Paris Cedex 15

**Objet :** Commande d'une mission d'évaluation de  
l'opération interministérielle « A l'École de la Forêt »  
(AEF).

Paris, le 16 MAI 2012



Monsieur le Vice-Président,

Plus de vingt ans se sont écoulés depuis le lancement de l'opération interministérielle « A l'École de la Forêt ». L'évolution de la pédagogie forestière, l'introduction de l'Éducation au développement durable (EDD) dans les programmes d'enseignement scolaire et l'implication de nouveaux acteurs dans ces projets pédagogiques interrogent aujourd'hui sur la pertinence de la reconduction à l'identique et dans un contexte budgétaire contraint, d'une telle action de sensibilisation.

La feuille de route pour l'accomplissement des missions forestières en services déconcentrés régionaux et départementaux de l'État établie pour la période 2012-2016 et adressée le 16 décembre 2011 aux Préfets de région et de département précise notamment que les services forestiers des Directions Régionales de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt peuvent participer à l'éducation au développement durable par la forêt dans l'enseignement scolaire. Dans le cadre de la programmation technique et budgétaire annuelle, l'examen des besoins des porteurs de projets AEF exprimés par les délégués régionaux AEF montre une grande hétérogénéité des demandes d'aides entre les régions, voire entre les départements d'une même région.

Mon courrier en date du 1er février 2012 adressé aux directeurs régionaux et départementaux concernés, informe les services de la diminution de la dotation AEF pour l'année 2011-2012 et du besoin de leurs contributions synthétisées au niveau régional pour faciliter l'évaluation au niveau national.

Je souhaite que, sur les bases des analyses ainsi réalisées des retours d'expériences des actions AEF, une mission du Conseil Général de l'Alimentation, de l'Agriculture, et des Espaces Ruraux (CGAAER) permette de :

- identifier les moyens mis en œuvre par les services au cours des 2 dernières décennies ;
- évaluer, en collaboration avec la Direction générale de l'Enseignement scolaire du ministère de l'Éducation nationale :
  - les impacts globaux de l'opération AEF sur les classes d'élèves dont les projets d'école développent des actions AEF ou sur les groupements d'écoles qui bénéficient, au sein d'une même circonscription académique, d'actions AEF mutualisées ;
  - les apports d'AEF pour l'aide pédagogique aux enseignants ;
  - les apports d'AEF pour l'amélioration de la connaissance de la gestion forestière et de la compréhension de la filière forêt-bois ;
- examiner la possibilité d'intégrer des actions AEF dans certains projets de territoires de la filière forêt-bois ;
- examiner les perspectives de synergie d'affilée avec les opérations de sensibilisation au développement durable conduites par les établissements d'enseignement agricole et forestier sur leur territoire.

Cette évaluation a vocation à aider le ministère à recentrer ses efforts au profit de la pédagogie forestière, identifier des voies d'évolution de l'opération AEF, et à étudier les possibilités d'élargir ou de recentrer les cibles de l'opération AEF au profit des classes d'élèves pouvant être intéressés par la formation professionnelle dans les secteurs de la forêt et du bois.

Je vous demande de désigner le (ou les) rapporteur(s) du CGAAER qui conduiront cette mission. Ils pourront compter sur une collaboration active du bureau Forêt, Territoires et Chasse de la Direction générale des Politiques agricole, agroalimentaire et des Territoires.

Le rapport final devra être produit avant la rentrée scolaire de l'année 2012-2013.

Je vous prie de croire, Monsieur le Vice-Président, à l'assurance de mes salutations les meilleures.

Le Directeur général des politiques agricole,  
agroalimentaire et des territoires ,



Éric ALLAIN

## Annexe 2 : Liste des personnes rencontrées

Nom Prénom	Organisme	Fonction	Date de rencontre
Jacques Andrieu	MAAF / DGPAAT	Sous-directeur de la forêt et du bois	19 juillet
Thanya Lahlou		Chef du bureau de la forêt, des territoires et de la chasse	19 juin
Jean-Michel Valantin	Ministère de l'éducation nationale	Haut fonctionnaire au développement durable	16 juillet
Christian Loarer		Inspecteur général de l'éducation nationale	et 19 novembre
Bertrand Gaillot	CEZ	Directeur	Contacts téléphoniques 17 juillet
Alain Leroux		Coordinateur 3DFI	
Katia Meunier Caille		Chargée de mission	
Thomas Formery	Centre national de la propriété forestière	Directeur général	12 juillet
Camille Marcq	ONF	Direction du Marketing et du Développement	Échange de mels
Rosane Boistot	AEF Franche-Comté	Déléguée régionale	10 octobre
Max Andre		Délégué académique	
Lucien Bole		Président du GICEF	
Françoise Henriet		MEN 25	
Jean-Paul Grosbois		ONF 25	
Jean-François Vielle		ONF 25	
Albert Hilaire		Président COFOR Jura	
Charles Allegrini		Société forestière	
Jean-Louis Raison		Vice-Président GICEF	
Johnny Magnenet	Ville de Besançon		
Chantal Caillier-Benest	DREAL		
Alain Clément	AEF Provence-Alpes-Côte d'Azur	Délégué régional	18 octobre
Gaëlle Thivet		DRAAF / SREDDT	
Chantal Gillet		Conseil régional	
Nathalie Berzolla		OCCE 83	
Mireille Bostyn		OCCE 06	

Nom Prénom	Organisme	Fonction	Date de rencontre
<p>Luc Blaison Vérane Brechu Patrice Garnier Isabelle Jorez Luc Langeron</p> <p>José Lejeune Matthieu Lombard</p> <p>Johan Michelosi Sandrine Scotto Christian Szatan Michèle Villon Annette Wiertelowski</p> <p>Marie-Pascale Zugaj-Benteo</p>		<p>ONF 83 ONF 84 MEN / IEN 04 MEN / IA 05 Institut pour la Protection et la Valorisation de la Forêt Méditerranéenne OCCE 04 DAAC Rectorat Aix Marseille OCCE 13 ONF 13 CPDSE et EDD 06 OCCE 84 Inspection Académique 13 Rectorat de l'Académie de Nice, DAAC</p>	
<p>Chantal Faure</p> <p>Nicolas Stach Laurent Charnay</p>	AEF Rhône-Alpes	<p>Déléguée régionale DRAAF/SERFOBE DRAAF/SERFOBE DRAAF/SERFOBE</p>	19 octobre
<p>Isabelle Porquet</p> <p>Didier Genet</p> <p>Rémy Clatot Patrice Mengin-Lecreux Catherine Savary Patrick Levanier Bernard Auriel</p> <p>Valérie Leblanc Christelle Simon Matthieu Dony Françoise Delage</p>	AEF Haute-Normandie	<p>Déléguée régionale DRAAF/ SREAF Délégué régional Rectorat de Rouen DRAAF/SREAF Directeur agence ONF Agence ONF Agent ONF FD Roumare Professeur Lycée forestier Mesnières-en-Bray CREA/Maison des forêts CREA/Maison des forêts CREA/Maison des forêts Conseillère pédagogique Mission Sciences 76</p>	24 octobre
<p>Olivier Barsolle</p> <p>David Pourias</p>	AEF Ile-de-France	<p>Correspondant AEF 94 Académie de Créteil DRIAF/SERFOB</p>	26 octobre Échange de mels

### **Annexe 3 : Liste des sigles utilisés**

ADEME	Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie
AEF	A l'école de la forêt
ASTEP	Accompagnement en science et technologie à l'école primaire
BTSA	Brevet de technicien supérieur agricole
CESE	Conseil économique, social et environnemental
CFT	Charte forestière de territoire
CGAAER	Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux
CNDB	Comité national pour le développement du bois
CPIE	Centre permanent d'initiatives pour l'environnement
CRDP	Centre régional de documentation pédagogique
CRPF	Centre régional de la propriété forestière
DASEN	Directeur académique des services de l'éducation nationale
DGER	Direction générale de l'enseignement et de la recherche
DGESCO	Direction générale de l'enseignement scolaire
DGPAAT	Direction générale des politiques agricole, agroalimentaire et des territoires
DRAAF	Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
DREAL	Direction régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement
EDD	Education au développement durable
EPLEFPA	Etablissement public local d'enseignement et de formation professionnelle agricoles
ETP	Equivalent temps plein
FEED	Fondation pour l'Éducation à l'Environnement en Europe
FBF	France Bois Forêt
GICEF	Groupe d'initiatives comtoises pour l'éducation forestière
GF	Gestion forestière
GPN	Gestion et protection de la nature
MAAF	Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt
MEDDE	Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie
MEN	Ministère de l'éducation nationale
MIL	Module d'initiative locale
OCCE	Office central de la coopération à l'école
ONF	Office national des forêts
RPI	Regroupement pédagogique Intercommunal
SDFB	Sous-direction de la forêt et du bois
SLDF	Stratégie locale de développement forestier
SIVOS	Syndicat intercommunal à vocation scolaire